

Editorial**Sauvegarde de l'environnement
et de la mémoire nationale****P. 2**66^e anniversaire de la création des Forces Armées Nigériennes**Un moment de recueillement, de
reconnaissance et d'engagement des
militaires au service de la Nation****P. 5**

Abdoulkarim Abdoulaye / ONEP



Le Sahel

Spécialwww.lesahel.orgQuotidien Nigérien d'information N°11.165 du Mardi 4 Août 2026 - 52^e Année - Prix : 250 FCFA**3 août 2026 - Journée Nationale de l'arbre**

Kader Amadou / ONEP

**Restauration et préservation de la
biodiversité : une priorité nationale**

Des recommandations formulées pour l'amélioration des secteurs clés

Après deux semaines de travaux en séances plénières et en commissions, la première session ordinaire du Conseil Consultatif de la Refondation (CCR) au titre de l'année 2026 a pris fin le vendredi 31 juillet 2026 à l'hémicycle, Place de la Concertation de Niamey. La cérémonie de clôture présidée par Dr Mamoudou Harouna Djingarey, le président du CCR, s'est déroulée en présence des membres du CNSP et du Gouvernement, ceux de l'Association des Chefs Traditionnels et religieux, ainsi que des diplomates accrédités au Niger.

Ouverts le 17 juillet dernier, les travaux de cette session portant sur les politiques publiques, les réformes et les programmes relevant de certains départements ministériels, ont permis aux conseillers d'analyser, d'examiner et d'adopter des avis et recommandations stratégiques transmis au Gouvernement afin d'apporter des solutions efficaces, efficientes, concrètes et durables aux difficultés. Les travaux en commissions ont concerné l'ensemble des six (6) commissions thématiques du Conseil Consultatif de la Refondation.

Dans son allocution, le président du CCR a rappelé que, depuis le 26 juillet 2023, des actions significatives sont entreprises pour renforcer la

souveraineté nationale, consolider les institutions, préserver la paix, assurer la défense du territoire et créer les conditions d'un développement durable au bénéfice du peuple nigérien. « La dynamique de refondation traduit une ambition profonde : celle de bâtir un Niger nouveau, fondé sur la dignité, la responsabilité, la justice sociale, la valorisation de nos ressources nationales et la pleine maîtrise de notre destin. Elle appelle à la mobilisation de toutes les forces vives autour des valeurs de patriotisme, d'unité, de solidarité, de discipline, de travail et d'engagement citoyen », a-t-il déclaré.

Par la suite, le président du CCR a rappelé que plusieurs communications ont



Lors de la clôture de la session

été présentées au cours de cette session. Il s'agit, entre autres, de la problématique de la mendicité au Niger, la politique énergétique nationale, la politique nationale en matière de recherche agronomique, des réformes relatives au système intégré de gestion des agents de l'État, la politique commerciale et industrielle, les réformes institutionnelles et pédagogiques du système éducatif, l'orientation scolaire et professionnelle et de la cohérence du continuum éducatif. Par ailleurs, Dr Mamoudou Harouna Djingarey a souligné et expliqué que tous les avis élaborés ne doivent pas être considérés comme de

simples formalités institutionnelles, mais la contribution du CCR à l'élaboration, à l'amélioration et à l'évaluation des politiques publiques. « Il appartient à notre institution d'assurer leur transmission, leur suivi et leur actualisation à la lumière des préoccupations exprimées par les populations », a-t-il soutenu. Le président du CCR a également rappelé les missions assignées au CCR, une institution qui prône la proximité avec le peuple nigérien et constitue un cadre d'écoute, de dialogue, de propositions et d'alerte visant à faire remonter les préoccupations des citoyens, d'identifier les difficultés rencontrées

dans la mise en œuvre des politiques publiques et de proposer aux autorités des solutions réalistes, responsables et conformes aux intérêts supérieurs de la nation.

Aussi, Dr Mamoudou Harouna Djingarey s'est réjoui de l'installation effective de la campagne agricole 2026 sur l'ensemble du territoire national et de la détermination des agriculteurs et éleveurs nigériens à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire au Niger. Le président du CCR a remercié toutes les parties prenantes pour leur engagement, leur détermination et les efforts consentis dans la conduite du processus de sauvegarde de la nation, de restauration de la souveraineté et de reconstruction des fondements d'un État fort, juste et résilient. « Ensemble, dans l'unité, la discipline, la responsabilité et le respect de l'intérêt général, poursuivons notre marche collective pour bâtir un Niger plus fort, plus stable, plus juste, plus prospère et pleinement souverain », a-t-il conclu.

Massaouda A. Ibrahim

Editorial

Sauvegarde de l'environnement et de la mémoire nationale

Hier, lundi 3 août 2026, le Niger a célébré avec enthousiasme et solennité la troisième (3^e) édition de la Journée Nationale de l'Arbre.

Cette année, c'est à Maradi que le Président de la République, Chef de l'État, le Général d'Armée Abdourahamane Tiani, a lancé officiellement la campagne nationale de reboisement et a planté un arbre dans le « Bois des Héros de la Résistance ». Copies conformes du « Bois du 26 Juillet » de l'édition 2024, les « Bois des Héros de la Résistance » sont des symboles de la reconnaissance de la Nation et constituent pour ainsi dire un devoir mémoriel en hommage aux valeureux et vaillants résistants à la pénétration coloniale dans notre pays. En outre, à travers les « Bois

des Héros de la Résistance », il s'agit de réunir toutes les conditions sahéniennes, dans un espace aménagé pour la cause, tous les éléments et déterminants pour la réussite d'une plantation d'arbres dont principalement l'utilisation des espèces ligneuses et herbacées, la réalisation de travaux de conservation des eaux et du sol, un système d'irrigation d'appoint, un poste autonome solaire, le tout avec une clôture grillagée, un système de gardiennage et de vidéosurveillance.

En plus des biens et services environnementaux et socio-économiques qui y seront générés, ces arboretums des espèces locales serviront dans les prochaines années de lieux de découverte de la richesse floristique de notre pays par les jeunes générations et d'amphithéâtres à ciel ouvert

ombrageux au profit des élèves et surtout des étudiants en science agronomique. La Journée Nationale de l'Arbre est assurément la traduction de l'intérêt que porte le Président de la République, Chef de l'État, le Général d'Armée Abdourahamane Tiani, à la restauration de l'environnement et la preuve d'un engagement national à relever le défi de la lutte contre la désertification et les effets pervers des bouleversements climatiques.

Au demeurant, dans un monde de plus en plus malmené et dominé par les caprices du climat, le Niger, pays désertique, soumis à la rudesse du climat et au diktat de la variabilité climatique, a très tôt compris la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de préservation et de restauration

des terres dans lesquelles la plantation d'arbres occupe une place de choix. Il s'agit d'entreprendre et de mener des actions de reboisement pour reverdir ce grand pays sahélien, protéger la nature, pour que l'agroforesterie et la régénération naturelle assistée deviennent des remparts contre l'avancée du désert.

La Journée Nationale de l'Arbre incarne la détermination collective pour l'adoption de comportements écoresponsables, la protection de la biodiversité, la lutte contre la désertification et l'atténuation du changement climatique à travers des actions endogènes innovantes et concrètes. Les performances enregistrées au cours des précédentes éditions confirment l'efficacité et la justesse du modèle des



Par Moustapha Alou

bois de la résistance. Et, c'est fort de ces succès que le gouvernement a décidé de généraliser l'approche à travers le programme pluriannuel « Bois des Héros de la Résistance » qui rend désormais hommage aux vaillants combattants anticoloniaux dans toutes les régions du pays.

Le 3 août symbolise donc l'engagement du Niger à lutter contre la désertification et le désir ardent des filles et fils de la Nation de rendre un hommage, somme toute mérité, aux héros qui ont résisté aux imposteurs et envahisseurs et qui nous ont légué la flamme de la liberté et de la souveraineté■

Célébration de la 3^e édition de la Journée Nationale de l'Arbre

Le Président de la République inaugure le Bois « Sultan Babari Dan Soba » à Kouroungoussaou

Le Président de la République, Chef de l'État, le Général d'Armée Abdourahamane Tiani, a procédé, hier 3 août 2026 à Kouroungoussaou, dans la région de Maradi, commune de Chadakori, au lancement officiel de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA) dans la forêt classée «Sultan Babari Dan Soba de Gobir». Arrivé tôt dans la matinée, le Chef de l'Etat a été chaleureusement accueilli par les autorités militaires et civiles ainsi que la population qui était massivement sortie le long de la voie principale qui mène au site.

Cette année, 15 650 plants d'espèces locales à haute valeur socioéconomique et écologique seront plantés sur ce site d'une superficie de 50 hectares. Le Neré est l'espèce phare retenue. Le site est équipé, entre autres, d'une clôture grillagée ; d'un système d'irrigation d'appoint constitué d'un Poste d'Eau Autonome d'une capacité de production journalière de 70 mètres cubes ; de deux forages d'une profondeur respective de 103 et 139 mètres ; d'un réservoir en acier inoxydable d'une capacité de 30 mètres cubes ; d'un champ solaire de 10 500 watts-crête, de dix bassins de stockage d'une capacité de 5 mètres cubes chacun.

La journée du 3 août revêt également une dimension historique et mémorielle particulière puisqu'elle est consacrée à la journée des martyrs de la colonisation et de la lutte contre la désertification.

Le Chef de l'État a donné le coup d'envoi du reboisement de la forêt classée de Kouroungoussaou, en mettant en terre solennellement son plant de neré. Aussitôt cet acte accompli, les membres du CNSP, du gouvernement et du corps diplomatique emboîtent le pas au Chef de l'Etat. La Journée Nationale de l'Arbre a vu également la participation de deux hôtes de marque venus du Mali et du Burkina Faso. Il s'agit respectivement de Mme Doumbia Mariam Tangara, ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement, et du Commissaire Divisionnaire de police Mahamadou Sana, ministre de la Sécurité du Burkina Faso. Avant de donner le coup d'envoi de la mise en terre des plants sur l'ensemble du territoire national, le Chef de l'État a tenu à remercier les populations de la région de Maradi pour l'accueil qu'elles lui ont réservé. Siamois inséparables du fait de leur histoire commune au fil des siècles, le président de la République Abdourahamane Tiani a rappelé aux populations du Gobir et du Katsina l'histoire vieille de plus de mille ans qui les unit. Par ce rappel historique, le Chef de l'État a souligné aux deux sultanats qu'au cours de cette période de plus de dix siècles, l'histoire a révélé qu'il n'y avait eu que cinq conflits les ayant opposés. Par cette

révélation, le Chef de l'Etat a tenu à mettre en exergue l'exceptionnalité de ce lien qui a su transcender les époques, les différences ethniques ou religieuses et qui a fait d'eux des frères qui se complètent et vivent en harmonie. Aussi, il les a surtout exhortés à éviter et à s'éloigner de tout ce qui pourrait mettre à mal ce

dont le premier est la lutte contre l'insécurité qui assaille le pays. Sur ce point déterminant, le Général d'Armée Abdourahamane Tiani a rappelé que des oiseaux de mauvais augure avaient prédit le chaos et le désordre au Niger en l'espace d'une semaine. « Je ne dirai pas que la sécurité est revenue à 100%, mais dans le Gobir et le Katsina, il y a un lendemain meilleur », a-t-il déclaré. Il a surtout martelé que les Nigériens qui attendent une délivrance d'ailleurs ont oublié l'histoire et les sacrifices d'Amadou Kouran Daga ou de Masallatchi qui se sont insurgés contre la pénétration coloniale jusqu'au sacrifice ultime. Il a notamment fustigé l'atrocité et les traitements inhumains qu'avaient subies les populations d'antan par les colonisateurs pour asseoir leur domination.

Evoquant la préservation des ressources minières du Niger, le Chef de l'État a expliqué que, dès leur prise de pouvoir, la conduite à suivre était simple : les ressources du peuple sont pour le peuple. « Tout le monde est témoin que c'est ce que nous appliquons. Toutes les unités industrielles nouvellement créées dans le Gobir et le Katsina, nous les surveillons de près. Nous avons même créé une société d'exploitation d'or dénommée Mazoumawa pour nous rappeler de Mazoumi. D'ici 2027, nous espérons commencer une exploitation autonome sans partager la production avec qui que ce soit »,

lien entretenu depuis des siècles par leurs prédécesseurs et de promouvoir la paix et la cohésion sociale entre le Katsina et le Gobir. Ce cours magistral du Chef de l'État a impressionné plus d'un. En effet, les populations qui l'écoutaient étaient émerveillées de l'entendre raconter sans aucun aide-mémoire



Un accueil chaleureux réservé au Président Tiani

l'histoire glorieuse de leurs ancêtres. La maîtrise exceptionnelle de la langue et de certaines expressions non courantes a suscité des applaudissements et des commentaires positifs des « maradawa ». Le Chef de l'Etat a rappelé les quatre objectifs que s'est fixés le Conseil National pour la Sauvegarde de Patrie à son avènement au pouvoir,

a-t-il déclaré. Le Président de la République a exhorté la population au travail de la terre, notamment en cette ère d'innovation, de mécanisation et de développement de multiples techniques culturelles qui rendent le travail de la terre plus souple. C'est pourquoi, il a souligné la réussite du périmètre irrigué de Djiratawa qui



Le Chef de l'Etat procédant à la mise en terre de son plant

produit du riz local dans le cadre du Programme Grande Irrigation. « Depuis notre arrivée, qui nous a une fois vus tendre la main ? Nous sommes aujourd'hui convaincus que nous pouvons atteindre notre autosuffisance alimentaire. Et nous allons y arriver. La saison pluvieuse s'annonce bonne et les céréales seront beaucoup plus accessibles », a-t-il souhaité.

Le Chef de l'État a par ailleurs annoncé plusieurs projets sectoriels qui sont en cours de réalisation pour améliorer le quotidien et les conditions de déplacement des Nigériens à travers le pays. Il a explicitement cité le projet de réhabilitation de la route Maradi-Zinder lancé le 1^{er} août mais aussi le projet

la lutte contre la désertification, édition 2026. Ainsi, le 1^{er} prix ou Prix du Président de la République, doté d'une enveloppe de trois (3) millions de francs de CFA a été remporté par Mme Akka Rabo de la région de Dosso ; le 2^e prix ou Prix du Premier ministre, doté d'une enveloppe de deux (2) millions de FCFA est allé à M. Sidi Ousmane de la région de Zinder tandis que le 3^e prix ou Prix du ministre de l'Environnement, de l'hydraulique et de l'Assainissement doté d'une enveloppe d'un million de FCFA a été remporté par Elh Laouali Chaibou de la région de Maradi.

Hamissou Yahaya,
envoyé spécial

Le Sahel

Place du Petit Marché
BP: 13 182 Niamey (R. Niger) / Tél : 20 73 34 86/87
Email : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.org

Directeur de Publication
MOUSTAPHA ALOU

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Sanda Mamane Siradji ; 20 73 99 86
Rédacteur en Chef : Hassane Daouda
Rédacteur en Chef Adjt : Souleymane Yahaya
Secrétaire de Rédaction : Oumar Issoufou
Rédacteur en Chef en ligne : Seini Seydou Zakaria

Direction Technique (DT)

Directeur : Laouali Souleymane ; 20 73 99 87
Chef Service Production : Inoussa Oumarou
Chef Section Infographie : Abdou Raphiou Maroufou

Direction Commerciale (DC)

Directeur : Tinni Abdou Soumana ; 20 73 22 43
Chef Section Pub et Communiqués : Soumaila Seydou Boubacar

Chef Service Recouvrement :
Bassiratu Mahamadou Sadi

Composition : ONEP
Tirage : 5000 Exemplaires

Discours du ministre de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Colonel Maizama Abdoulaye

« Je voudrais ... inviter chaque Nigérienne et chaque Nigérien à prendre sa part dans le combat contre la désertification et ses conséquences »

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État ;
Messieurs les Membres du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
Excellence Madame DOUMBIA Mariam TANGARA, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable de la République du Mali ;

Excellence Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police MAHAMADOU Sana, Ministre de la Sécurité du Burkina Faso ;

Mesdames et Messieurs, en vos titres, fonctions et grades respectifs, tout protocole observé.

C'est pour moi un réel honneur et un immense plaisir de prendre la parole en cette journée solennelle du 3 août 2026, à l'occasion du lancement officiel, par Son Excellence le Général d'Armée Abdourahmane Tiani, Président de la République, Chef de l'État, de la campagne nationale de reboisement.

En cette circonstance particulière, permettez-moi, au nom du Président de la République, Chef de l'État, de vous adresser à toutes et à tous ses salutations fraternelles et ses sincères remerciements pour votre présence massive à cette importante cérémonie consacrée à la plantation et à la restauration de notre patrimoine forestier. La forte mobilisation que nous constatons aujourd'hui témoigne de l'intérêt que notre peuple accorde à la préservation de son environnement et traduit également notre volonté collective de faire de la restauration des terres et de la protection de nos ressources naturelles une véritable priorité nationale. Je voudrais saluer tout particulièrement la présence parmi nous des importantes délégations des États membres de la Confédération de l'Alliance des États du Sahel.

La présence de nos frères et sœurs du Mali et du Burkina Faso, conduits respectivement par Son Excellence Madame DOUMBIA Mariam TANGARA, Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable de la République du Mali, et Son Excellence Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police MAHAMADOU Sana, Ministre de la Sécurité du Burkina Faso, constitue un témoignage supplémentaire de la solidarité et de la fraternité qui unissent désormais les peuples de notre espace sahélien.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Depuis 2024, notre pays a enregistré des avancées significatives dans le domaine du reboisement, de la restauration et de la sécurisation de ses ressources forestières. Ces progrès s'inscrivent pleinement dans la dynamique de refondation engagée sous votre leadership et conformément à votre vision pour notre pays. C'est dans cette perspective qu'a été instituée, par décret N°2024-468/P/CNSP/MH/VE du 31 juillet 2024, la Journée Nationale de l'Arbre, célébrée désormais chaque année le 3 août.

Cette journée constitue un moment privilégié de mobilisation nationale autour de la préservation de notre environnement et de notre biodiversité. Elle vise notamment à promouvoir des comportements favorables à la protection de nos ressources naturelles, à renforcer la lutte contre la désertification et les effets néfastes des changements et variabilités climatiques, mais également à encourager la plantation et l'entretien des arbres, la pratique de la régénération naturelle assistée ainsi que l'information et la sensibilisation de nos populations.

Après la Forêt Classée de Guesselbodi, dans la région de Tillabéri, où nous avons créé en 2024 le « Bois du 26 Juillet », puis la Forêt Classée de Berbékya, dans la région de Zinder, où a été installé en 2025 le « Bois des Héros de Résistance Amadou Dan Bassa », nous sommes aujourd'hui réunis dans la Forêt Classée de Kouroungousaou. Classée le 8 avril 1952 par arrêté N°2386/SE/F, cette forêt couvre une superficie de 2 300 hectares.

En faisant le choix des domaines forestiers classés de l'État pour la mise en œuvre du Programme Pluriannuel des Bois des Héros de la Résistance, le Gouvernement, à travers notre département ministériel, affirme clairement sa volonté de restaurer ces espaces dans leurs emprises initiales, de préserver leur biodiversité et de leur permettre de générer durablement des services écosystémiques au bénéfice des communautés locales et des populations environnantes.

Excellence Monsieur le Président de la République,
Mesdames et Messieurs,

La Journée Nationale de l'Arbre nous offre également l'occasion de porter un regard lucide sur la situation environnementale de notre pays. Nous devons aujourd'hui reconnaître que les défis auxquels nous sommes confrontés sont considérables et qu'ils exigent de notre part une action urgente, constante et collective.

La dégradation de notre environnement est certes liée aux changements climatiques, mais elle résulte également, et surtout, de facteurs liés aux activités humaines et à certains comportements inappropriés à l'égard de nos ressources naturelles. L'exploitation incontrôlée du bois-énergie constitue, après les défrichements agricoles, l'un des principaux facteurs de déforestation dans notre pays. Les données disponibles sont particulièrement préoccupantes : alors que l'offre durable en bois des formations forestières du Niger était évaluée, en 2013, à environ 2 millions de tonnes par an, les besoins annuels atteignent 4,9 millions de tonnes, faisant apparaître un déficit de 2,9 millions de tonnes.

Cette pression conduit malheureusement à puiser davantage dans notre capital forestier, alors même que notre pays dispose d'importantes potentialités énergétiques alternatives. Il apparaît ainsi particulièrement préoccupant que, malgré l'abondance de nos ressources énergétiques notamment le pétrole, le gaz, le charbon minéral et un ensoleillement quasi permanent, notre bilan énergétique demeure structurellement dominé par la biomasse, à hauteur de 77 %. Cette situation nous interpelle collectivement. Elle nous impose de poursuivre nos efforts en matière de diversification énergétique, de valorisation de nos ressources et de promotion de solutions permettant de réduire progressivement la pression exercée sur nos formations forestières.

Excellence Monsieur le Président de la République,
Mesdames et Messieurs,

La dégradation des terres entraîne des conséquences particulièrement lourdes pour notre économie et pour les conditions de vie de nos populations. Elle réduit, voire compromet, les capacités productives de nos terres agricoles et de nos parcours pastoraux. Elle fragilise les moyens d'existence des populations rurales et contribue à la précarisation de leurs conditions de vie. C'est précisément pour répondre à ces enjeux que le thème retenu pour l'édition 2026 de la Journée Nationale de l'Arbre revêt une importance particulière : «

La restauration des bases productives, PILIER DE LA REFONDATION »

Ce thème s'inscrit pleinement dans l'axe 3 du Programme de la Refondation de la République ainsi que dans la lettre de mission adressée à notre département ministériel par le Président de la République, Chef de l'État. La restauration des bases productives ne saurait être considérée comme une simple question environnementale. Elle constitue une nécessité économique, sociale et stratégique. Elle conditionne notre capacité à produire, à nourrir nos populations, à préserver nos ressources, à soutenir les activités rurales et à garantir des perspectives durables aux générations futures.

Pour relever ce défi, nous devons mobiliser des investissements à la hauteur des enjeux, développer des interventions cohérentes et coordonnées et renforcer les synergies entre l'État, les collectivités, les communautés, les partenaires techniques et financiers ainsi que l'ensemble des acteurs concernés. Nous devons également nous convaincre que la lutte contre la désertification et la dégradation des terres n'est ni une charge inutile ni une contrainte pour l'action publique. Elle constitue, au contraire, un investissement stratégique pour le développement économique, la prospérité de nos populations et la consolidation de la paix. Nous devons donc nous fixer des objectifs plus ambitieux en matière de gestion durable des terres et de lutte contre la désertification et créer les conditions nécessaires à la mobilisation de financements conséquents.

Mesdames et Messieurs,

La restauration de nos ressources naturelles doit également s'accompagner d'une véritable valorisation économique. Nous devons développer davantage les chaînes de valeur liées aux produits forestiers non ligneux et aux ressources halieutiques, tout en privilégiant des modes de production et de consommation capables d'en garantir la pérennité. Dans ce cadre, nous devons également travailler à réduire notre dépendance aux importations de poissons en valorisant davantage les ressources en eaux de surface dont dispose notre pays. Il s'agit donc de construire une approche globale dans laquelle la protection de l'environnement devient également un levier de développement, de création de revenus et d'amélioration des conditions de vie de nos populations.

Excellence Monsieur le Président de la République,
Mesdames et Messieurs,

Le 3 août revêt également une dimension historique et mémorielle particulière puisqu'il est consacré à la Journée des Martyrs de la colonisation et de la lutte contre la désertification. C'est dans cet esprit que les huit Bois des Héros de la Résistance qui seront mis en place aujourd'hui porteront chacun le nom d'un martyr. Le site officiel de lancement de la campagne nationale de reboisement par le Président de la République portera, quant à lui, le nom du « Sultan BABARI ».

Le Sultan Babari régnait sur le Gobir de 1734 à 1764. Il fut le 349^e Sultan du Gobir. Son règne fut marqué par un courage exceptionnel et par des campagnes qui contribuèrent à consolider la puissance du Gobir. Il repoussa les attaques et les razzias dirigées contre son royaume et mena plusieurs cam-



Colonel Maizama Abdoulaye

pagnes victorieuses. Sa descendance joua par la suite un rôle important dans l'histoire politique de la région, notamment dans le cadre de la résistance menée depuis Tibiri face aux bouleversements du XIX^e siècle. Le Sultan Babari demeure également associé à l'installation et à la fixation des Gobirawa dans les territoires qu'ils occupent aujourd'hui. En donnant son nom à ce bois, l'État entend donc honorer la mémoire d'un chef dont le parcours demeure associé au courage, à la justice et à la résistance. Préserver la mémoire de nos héros, c'est aussi transmettre leur héritage aux générations futures.

Excellence Monsieur le Président de la République,
Mesdames et Messieurs,

La lutte contre la désertification possède également, dans cette région de Maradi, une profondeur historique particulière. C'est ici, du 21 au 28 mai 1984, que s'est tenu le grand Débat National sur la Lutte contre la Désertification, rencontre historique qui a donné naissance à ce qui est communément appelé « l'Engagement de Maradi ». Bien avant l'adoption, en 1992, des conventions des Nations Unies issues du processus de Rio, notre pays avait donc déjà pris conscience de l'urgence de la lutte contre la désertification et s'était engagé résolument dans cette voie. Depuis lors, le Niger a enregistré des résultats importants dans le domaine de la restauration de ses bases productives. La région de Maradi constitue notamment un exemple remarquable à travers l'adoption de la Régénération Naturelle Assistée. Les résultats enregistrés sont particulièrement encourageants.

La pratique a permis de réduire le nombre de semis qui était auparavant de trois à cinq, pour le ramener à un ou deux, entraînant ainsi une réduction des pertes de semences pour les ménages. Elle a également contribué à l'amélioration des rendements en grains du mil, qui peuvent passer, dans les meilleurs cas, de 165 kg/ha pour une RNA de moins de trois ans à 310 kg/ha pour une RNA de six ans et plus. La RNA favorise également une meilleure disponibilité du fourrage et du bois pour les ménages, avec une production pouvant atteindre 30 à 45 kg de matière fraîche de fourrage aérien par jour. Elle contribue par ailleurs à l'augmentation des revenus des ménages, pouvant atteindre 70 000 FCFA ou davantage par an, grâce à la vente des produits et sous-produits issus de la régénération naturelle assistée. Enfin, elle participe à la satisfaction des besoins des ménages en bois-énergie et en bois de service. Ces résultats démontrent qu'il est possible de restaurer nos terres tout en améliorant les conditions de vie de nos populations.

Mesdames et Messieurs,
Fort de ces enseignements et des

orientations claires du Programme de la Refondation de la République, nous devons poursuivre et amplifier cette dynamique. Je voudrais donc inviter chaque Nigérienne et chaque Nigérien à prendre sa part dans le combat contre la désertification et ses conséquences sur notre économie, notre environnement et notre avenir collectif. La protection de notre patrimoine naturel n'est pas uniquement l'affaire de l'État. Elle est l'affaire de chacun d'entre nous.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Comme lors des précédentes éditions de la Journée Nationale de l'Arbre, 15 650 plants d'espèces locales à haute valeur socio-économique et écologique seront plantés sur ce site. Pour cette édition, le **néré** a été retenu comme « arbre de l'année ». Cette espèce, fortement appréciée et appropriée par les communautés locales, occupait autrefois une place importante dans les mécanismes de transmission des biens et des héritages. Le néré est principalement présent dans la partie méridionale des régions de Zinder, Maradi, Dosso et Tillabéri.

Afin de garantir les meilleures conditions de réussite et de pérennisation des plantations, le site, d'une superficie de 50 hectares, bénéficie d'aménagements appropriés. Il est notamment équipé :

- d'une clôture grillagée ;
- d'un système d'irrigation d'appoint constitué d'un Poste d'Eau Autonome d'une capacité de production journalière de 70 mètres cubes ;
- de deux forages, d'une profondeur respective de 103 et 139 mètres ;
- d'un réservoir en acier inoxydable d'une capacité de 30 mètres cubes ;
- d'un champ solaire de 10 500 watts-crête ;
- de dix bassins de stockage d'une capacité de 5 mètres cubes chacun ;
- d'une rampe équipée de deux robinets ;
- de deux bornes-fontaines ;
- ainsi que de systèmes appropriés d'éclairage et de gardiennage.

Ces infrastructures traduisent notre volonté non seulement de planter, mais surtout de faire vivre les arbres plantés et de garantir leur développement dans la durée.

Excellence Monsieur le Président de la République,
Mesdames et Messieurs,

La réussite d'une politique de reboisement ne se mesure pas uniquement au nombre d'arbres plantés. Elle se mesure surtout à leur capacité à survivre, à grandir et à produire durablement des bénéfices pour les populations. À cet égard, permettez-moi de présenter brièvement les résultats obtenus sur les sites des deux précédentes éditions de la Journée Nationale de l'Arbre.

Le Bois du 26 Juillet, d'une superficie de 50 hectares, implanté dans la Forêt Classée de Guesselbodi à l'occasion de la première édition, a fait l'objet d'une évaluation en mai 2026. Cette évaluation a fait ressortir un taux de réussite de 96 % des plants et une production de biomasse de 720 kg de matière sèche par hectare.

Le Bois Amadou Dan Bassa, également d'une superficie de 50 hectares et implanté dans la Forêt Classée de Berbékya à l'occasion de la deuxième édition, a été évalué en juin 2026. Il présente un taux de survie de 95 % et une production de biomasse de 760 kg de matière sèche par hectare. Ces résultats constituent une source d'encouragement. Ils démontrent que lorsque les plantations sont correctement conçues, protégées, entretenues et suivies, les

66ème anniversaire de la création des Forces Armées Nigériennes

Un moment de recueillement, de reconnaissance et d'engagement des militaires au service de la Nation

Le ministre d'Etat, ministre de la Défense Nationale, le Général d'Armée Salifou Mody, a présidé, le samedi 1er août 2026, à la Circonscription Militaire de Niamey (CMN), les festivités marquant le 66ème anniversaire de la création des Forces Armées Nigériennes. Placé sous le thème "Honneur à nos Martyrs : résilience, la constance dans l'effort, cohésion et volonté ferme d'une montée en puissance », cet événement constitue un moment de recueillement, de reconnaissance et d'engagement des militaires au service de la nation. La cérémonie s'est déroulée en présence des membres du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) et ceux du gouvernement, du Président du Conseil Consultatif de la Refondation, ainsi que des anciens Présidents de la République.

menaces complexes et évolutives. Au cours des dernières années, a-t-il rappelé, les Forces Armées ont été engagées sans relâche sur plusieurs théâtres d'opérations, notamment dans la zone des trois frontières, dans le bassin du Lac Tchad et sur l'ensemble des espaces où sévissent les terroristes et les réseaux criminels transnationaux. « Jour et nuit, dans des conditions climatiques souvent extrêmes, nos unités de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air, du Commandement des Opérations Spéciales, de nos Directions, aux côtés de celles de la Gendarmerie Nationale, de la Garde Nationale du Niger, de la Police Nationale, des Douanes, de la Protection Civile, des Eaux et Forêts et des Domol Leydi, ont poursuivi leurs missions avec courage, multipliant les opérations de sécurisation, de reconnaissance, de contrôle des espaces frontalières, de protection des populations et de neutralisation des menaces », a-t-il précisé.

Poursuivre la montée en puissance des FAN

Pour le général de division Moussa Salaou Barmou, la montée en puissance ne se limite pas à l'acquisition d'équipements modernes, aussi indispensables soient-ils. Elle repose avant tout sur la qualité des femmes et des hommes qui composent notre institution et implique une formation toujours plus exigeante, une préparation opérationnelle renforcée, une meilleure maîtrise des nouvelles technologies, une logistique plus performante, un commandement fondé sur l'exemplarité et une administration militaire moderne, efficace et intégrée. Elle suppose également une culture permanente de l'innovation, de l'anticipation et de l'amélioration continue afin que nos forces soient en mesure de répondre aux



Le Général de division Moussa Salaou Barmou, Chef d'Etat-major des armées

Au cours de cette cérémonie, 14 militaires dont des Officiers, des Sous-officiers et des Militaires du rang, distingués sur le théâtre des opérations ont été promus à titre exceptionnel au grade supérieur ; 9 militaires ont reçu la médaille Tarha N-Akal Lune dont 3 à titre posthume et 4 militaires ont été distingués par la médaille militaire. Auparavant, le Chef d'Etat-major des armées, le Général de division Moussa Salaou Barmou, a rendu un hommage aux Forces de défense et de sécurité tombées au champ d'honneur ainsi qu'aux victimes du terrorisme. « Ces femmes et ces hommes tombés sur le champ d'honneur ont offert ce qu'un être humain possède de plus précieux : leur vie, afin que vive la Nation. Leur sacrifice ne saurait être réduit à une simple évocation historique. Il constitue le socle moral sur lequel repose notre détermination collective. Leur mémoire nous rappelle que la liberté, la paix et la souveraineté ont un prix que certains de nos frères d'armes ont accepté de payer de leur sang », a-t-il déclaré. Pour le général de division Moussa

Salaou Barmou, le thème retenu cette année traduit avec justesse les valeurs cardinales qui fondent l'identité de notre institution militaire. « Nos martyrs ne sont pas seulement les héros d'une époque ; ils sont les sentinelles de notre

conscience collective. Ils nous enseignent que l'honneur militaire ne réside pas uniquement dans la victoire, mais d'abord dans la fidélité au serment prêté à la Nation », a-t-il affirmé. Le Chef d'Etat-major des armées a souligné que les Forces Armées Nigériennes ont démontré, à maintes reprises, leur capacité d'adaptation, leur endurance et leur professionnalisme face à des

solidarité renforcée. Je voudrais également féliciter chaleureusement les récipiendaires du Concours National de Lutte contre la Désertification, organisé par le Comité National d'Organisation de la deuxième édition de la Journée Nationale de l'Arbre. J'adresse également mes sincères remerciements à toutes les personnes physiques et morales qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de cette édition. Je tiens à saluer particulièrement le Contrôleur Général de Police Mamane Issoufou, Gouverneur de la Région de Maradi, pour les efforts soutenus qu'il a consentis et pour la qualité du travail accompli afin de relever les nombreux défis organisationnels, matériels et techniques liés à cet événement. Mes remerciements vont également au Président-Directeur Général du Groupe SOS, qui a réalisé et offert gracieusement le Poste d'Eau Autonome ainsi que ses accessoires au profit de ce bois. Je remercie enfin les experts qui ont animé les conférences consacrées au thème central de cette Journée Na-



Des officiers, sous-officiers et militaires de rang ont été décorés par le ministre de la Défense Nationale

tionale de l'Arbre, ainsi que l'ensemble des artistes qui ont contribué, par leurs talents, à l'animation de la nuit écologique et des différentes soirées culturelles. **Excellence Monsieur le Président de la République, Mesdames et Messieurs,** La restauration de nos terres, la protection de nos forêts et la préservation de notre biodiversité constituent aujourd'hui des impératifs majeurs pour notre pays. Mais elles constituent également une formidable opportunité de construire un Niger plus résilient, plus productif et plus prospère. - Planter un arbre, c'est restaurer une terre. - Planter un arbre, c'est protéger une famille. - Planter un arbre, c'est préserver notre économie. - Planter un arbre, c'est préparer l'avenir de nos enfants. Et surtout, planter un arbre et l'entretenir, c'est poser un acte concret en faveur de la souveraineté environne-

Pose de la première pierre de la Caisse Militaire d'Epargne et de Crédit (CMEC)

En marge de cette cérémonie, le ministre d'Etat, ministre de la

Défense Nationale, le Général d'Armée Salifou Mody, a assisté à la pose de la première pierre de construction de la Caisse Militaire d'Epargne et de Crédit (CMEC). Cette initiative vise notamment à renforcer la bancarisation des militaires en complément du système financier classique ; à promouvoir les opérations d'épargne et de crédit sur toute l'étendue du territoire national ainsi qu'à faciliter l'inclusion financière. Selon les explications du directeur central de l'Intendance Militaire des FAN, le Commissaire Colonel Seyni Chékarou Adamou, la CMEC est chargée de la création d'un fonds commun à base de l'épargne collectée qui peut faire l'objet d'un placement à des endroits autorisés par la loi, de l'acquisition et la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers ; l'emprunt et l'hypothèque des immobiliers. A cela s'ajoutent la consignation des épargnes d'un membre débiteur ou avaliseur d'un prêt pour se faire rembourser et la protection des fonds (épargnes et prêts) de ses membres ainsi que les biens de la coopérative contre tous les risques susceptibles de fragiliser le fonctionnement.

Yacine Hassane

efforts consentis peuvent produire des résultats durables.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Permettez-moi également, en cette circonstance solennelle, de saluer votre décision historique d'autoriser le recrutement de 1 000 nouveaux agents des Eaux et Forêts, à la suite de la requête formulée par notre département. Cette décision constitue, pour notre ministère et pour l'ensemble de la famille des forestiers, un acte d'une haute portée patriotique, environnementale et sociale. Elle vient donner un nouvel élan à notre institution. En renforçant de manière aussi significative nos effectifs, vous donnez aux services des Eaux et Forêts, mais également à l'ensemble des acteurs engagés dans la protection de notre territoire, les moyens humains nécessaires pour répondre aux défis environnementaux et sécuritaires auxquels notre pays est confronté. Au-delà de sa dimension environnementale, cette décision constitue également une réponse

concrète aux enjeux d'insertion professionnelle et de création d'emplois pour notre jeunesse. Elle traduit ainsi une vision qui associe protection de l'environnement, engagement citoyen, sécurité et opportunités professionnelles. En ce jour mémorable, l'ensemble de la corporation des forestiers tient à vous exprimer solennellement sa très haute considération, sa profonde reconnaissance et sa gratitude.

Excellence Monsieur le Président de la République, Mesdames et Messieurs,

Au terme de cette allocution, permettez-moi d'adresser mes sincères remerciements à l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le dérèglement climatique. Les défis auxquels nous sommes confrontés dépassent nos frontières nationales. Ils sont à la fois régionaux, continentaux et planétaires. Ils exigent donc une mobilisation collective et une

mentale de notre pays. En cette journée historique, je voudrais donc inviter chaque Nigérienne et chaque Nigérien, chaque communauté, chaque institution, chaque organisation et chaque acteur de notre société à faire de la plantation et de l'entretien des arbres un engagement permanent. Que chaque arbre planté aujourd'hui devienne le symbole de notre volonté collective de restaurer nos bases productives et de bâtir un Niger plus vert. Qu'Allah, le Tout-Miséricordieux, nous accorde un hivernage fécond, dans la cohésion sociale, la paix et la solidarité.

Excellence Monsieur le Président de la République, Mesdames et Messieurs,

La restauration de nos terres, la protection de nos forêts et la préservation de notre biodiversité constituent aujourd'hui des impératifs majeurs pour notre pays. Mais elles constituent également une formidable opportunité de construire un Niger plus résilient, plus productif et plus prospère. - Planter un arbre, c'est restaurer une terre. - Planter un arbre, c'est protéger une famille. - Planter un arbre, c'est préserver notre économie. - Planter un arbre, c'est préparer l'avenir de nos enfants. Et surtout, planter un arbre et l'entretenir, c'est poser un acte concret en faveur de la souveraineté environne-

mentale de notre pays. En cette journée historique, je voudrais donc inviter chaque Nigérienne et chaque Nigérien, chaque communauté, chaque institution, chaque organisation et chaque acteur de notre société à faire de la plantation et de l'entretien des arbres un engagement permanent. Que chaque arbre planté aujourd'hui devienne le symbole de notre volonté collective de restaurer nos bases productives et de bâtir un Niger plus vert. Qu'Allah, le Tout-Miséricordieux, nous accorde un hivernage fécond, dans la cohésion sociale, la paix et la solidarité. **Pour l'honneur de la Patrie, Enfants des Rives du Niger aux Confins du Ténéré, Plantons au moins un arbre et entretenons-le, Pour un Niger Vert, résilient et prospère.**

**Vive le Niger !
Vive la Confédération des États du Sahel !
Je vous remercie pour votre aimable attention.**

24 mois pour mettre fin au calvaire des usagers

Le Premier ministre Ali Mahaman Lamine Zeine a procédé, le samedi 1^{er} août 2026, au lancement des travaux de réhabilitation de la route nationale n° 1, section Maradi-Zinder. Ce chantier incarne la vision de souveraineté et de développement portée au plus haut sommet de l'État. Ainsi, lors de sa grande tournée nationale de proximité du 4 au 5 octobre 2025, puis du 8 au 20 novembre 2025, le Général d'Armée Abdourahmane Tiani, Président de la République, Chef de l'État, a pris des engagements majeurs pour moderniser les infrastructures dans toutes les régions du pays. C'est au PK zéro que le Premier ministre a dévoilé la stèle donnant le coup d'envoi des travaux sous les ovations et les regards des membres du CNSP, des gouverneurs de Maradi et Zinder et des sultans du Damagaram, du Gobir et du Katsina.

Financés par l'État du Niger à travers un prêt de la Banque mondiale, les travaux sectionnés en quatre lots vont être conduits par plusieurs entreprises nigériennes sur une durée de vingt-quatre (24) mois. Longue de 234 km, cette route constitue l'épine dorsale de l'économie et de la logistique du Sud du Niger. Elle

672 122 F CFA, toutes taxes comprises, avec un délai d'exécution de 24 mois. Le contrôle et la surveillance des travaux, a ajouté le ministre, seront assurés pour un montant de 4 322 971 639 F CFA toutes taxes comprises, avec un délai d'exécution de 38 mois couvrant y compris la période de garantie des travaux. « Le projet de

aux entreprises l'obligation de recruter en priorité la main-d'œuvre locale afin que le projet génère des emplois pour la jeunesse locale et redynamise le commerce tout au long de son tracé. Il a profité également de l'instant pour appeler les populations des régions de Maradi et de Zinder et l'ensemble des populations du Niger à œuvrer pour la protection des infrastructures routières réalisées à grands frais par l'État, tout en rappelant la loi portant protection du patrimoine routier national.

Épine dorsale du réseau routier nigérien, la RN1 relie deux grands pôles économiques et dessert Tchadouda, Tessaoua, Aguié, Gazaoua, Mai-Jirgui, Koundoumaoua et Takiéta. Mais le trafic intensif, les inondations récurrentes et les chaleurs extrêmes l'ont fortement dégradée au détriment de la productivité agricole, des chaînes de valeur agropastorale et de la mobilité des populations. C'est précisément pour répondre à ce défi que le gouvernement, avec l'appui de la Banque mondiale, met en œuvre le Projet d'Intégration et de Connectivité du Sud-Niger, le PICSN.

Quant au représentant résident par intérim de la Banque mondiale au Niger, M. Ibrahim Garba, il a expliqué que le PICSN est financé à hauteur de 400 millions de dollars américains, soit environ 240 milliards de francs CFA. Le projet financera le bitumage de près de 233 kilomètres de la RN1 et l'aménagement de 500 kilomètres de routes rurales. Il financera également des ouvrages de drainage, construits à forte intensité de main-d'œuvre. « Ce corridor structure la vie de plus de 16 millions de personnes, de part et d'autre de la frontière avec le Nigéria. D'ici 2031, plus de 1,4 million de personnes bénéficieront directement de ces travaux, dont environ la moitié des femmes et une large majorité de jeunes. Le temps de trajet entre Maradi et Zinder sera réduit de manière significative », a-t-il fait savoir.



Le ministre de l'Équipement et des Infrastructures (micro)

est le trait d'union historique, culturel entre deux grands pôles commerciaux et agropastoraux, tout en ouvrant une voie stratégique d'intégration régionale vers le Nigeria. Les populations des régions de Maradi et Zinder ont longtemps attendu la réhabilitation de ce tronçon. C'est, du reste, pourquoi les riverains sont massivement sortis pour saluer l'événement.

Le ministre de l'Équipement et des Infrastructures, le Colonel-major Salissou Mahaman Salissou, a souligné que cette approche par lots répond à une volonté ferme : celle de permettre aux entreprises et bureaux d'études nigériens d'exprimer pleinement leur potentiel et de participer activement à la construction de la patrie. « Le geste que nous posons aujourd'hui est la preuve par l'acte que la parole donnée au peuple nigérien est sacrée. Chaque promesse de refondation se traduit sur le terrain par des réalisations concrètes au bénéfice exclusif de nos populations », a-t-il déclaré.

D'après le ministre en charge des Infrastructures, les coûts des travaux sont de 173 260

réhabilitation de la route nationale n° 1 Est, section Maradi-Zinder, a une longueur de 234 km, avec une chaussée revêtue en béton bitumineux à module élevé (BBME) d'une épaisseur de 6 cm sur l'ensemble du projet, de 7,20 m de largeur avec 1,5 m d'accotement revêtus de chaque côté, soit une plateforme de 10,2. Dans les traversées des grandes agglomérations (villes), un aménagement en 2 x 2 voies de 3,5 m est prévu, avec un terre-plein central (TPC) en pavés autobloquants ou en bordures hautes en béton armé (DBA) avec des trottoirs de 2 x 1,50 m », a-t-il précisé. Sur le plan environnemental et social, le Colonel-major Salissou Mahaman Salissou a annoncé que de nombreux travaux connexes seront réalisés, dont la réhabilitation de 35 km de routes en terre moderne, la construction de 500 km de routes rurales, la construction de 50 km de caniveaux en béton armé, la construction de forages, de blocs de classes, des murs de clôture des écoles riveraines de la route ainsi que des centres de santé intégrés (CSI). Le ministre a, en outre, rappelé



Dévoilement du panneau marquant le lancement officiel du chantier

M. Ibrahim Garba a indiqué que, selon les études de préparation du projet, pour 40% des femmes de la zone, le temps de trajet pour accéder à des soins obstétricaux passera de trois heures à seulement une heure. Avec ce gain de temps, dit-il, ce sont des vies qui seront transformées. En amont de ces travaux, a-t-il poursuivi, le projet a mené 49 consultations communautaires, installé 59 comités de gestion des plaintes, formé 37 groupes de femmes et sensibilisé plus de 3 300 personnes afin que les communautés concernées soient pleinement informées, associées et écoutées. Il a aussi réaffirmé l'engagement du Groupe de la Banque mondiale en faveur d'un Niger plus connecté, plus résilient et plus prospère, tout en se réjouissant de poursuivre ce partenariat aux côtés du gouvernement et de l'ensemble des parties prenantes pour faire de cette vision une réalité au bénéfice des populations.

la compétitivité de l'économie et d'offrir aux populations un cadre de mobilité conforme aux exigences du développement moderne. Au-delà de sa dimension économique, ce projet traduit, selon le gouverneur, l'engagement de l'État à promouvoir un développement équilibré des territoires, à réduire les disparités régionales et à faire des infrastructures un instrument de cohésion, de solidarité nationale et de prospérité partagée. « Les performances économiques auxquelles aspirent nos populations demeurent étroitement tributaires de la qualité des infrastructures de transport. C'est pourquoi, la réhabilitation de la route nationale n° 1 apparaît comme un investissement structurant dont les retombées dépasseront largement le cadre des régions de Maradi et de Zinder pour bénéficier à l'ensemble de l'économie nationale. Au nom des populations de la région de Maradi, je tiens à exprimer notre profonde recon-



Les engins mobilisés pour le démarrage des travaux

Auparavant, le gouverneur de la région de Maradi, le Contrôleur général de Police Mamane Issoufou, a souligné que cette route permettra d'améliorer significativement la sécurité routière, de réduire les coûts de transport, d'accroître

naissance au gouvernement pour cette décision historique qui répond à une attente ancienne de nos concitoyens », a-t-il conclu.

Hamissou Yahaya
Envoyé spécial

Inauguration de la Chambre Régionale des Comptes de Maradi

Rapprocher la justice financière des citoyens

Le Premier ministre, M. Ali Mahaman Lamine Zeine, a procédé, le samedi 1er août 2026, à l'inauguration de la Chambre Régionale des Comptes de Maradi. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de la présidente de la Cour des Comptes et de plusieurs personnalités. Après la coupure du ruban, le Premier ministre et sa délégation ont visité les compartiments qui composent cette nouvelle juridiction financière.

Le but poursuivi à travers la mise en place de la Chambre Régionale des Comptes de Maradi qui couvri-

Juridictions de premier ressort relevant de la Cour des Comptes, les Chambres Régionales des Comptes ont pour mission de



Coupure du ruban marquant ...

ra les régions de Maradi, Zinder et Diffa, est de déconcentrer, décongestionner et rapprocher plus la justice financière des citoyens.

juger les comptes des comptables publics des collectivités territoriales et des établissements publics de leurs ressorts ; relever les cas de faute de

gestion et statuer en matière de discipline budgétaire et financière. Elles assurent également le contrôle de gestion des collectivités territoriales et de leur groupement en veillant à la régularité, à la performance et à une bonne gestion des ressources publiques. Les Chambres Régionales des Comptes veillent à la gestion rationnelle, transparente, optimale et surtout efficace des ressources publiques, et ce, dans l'intérêt général de la population. Elles reçoivent les serments des comptables publics des collectivités territoriales et, sur délégation de la Cour des Comptes, elles peuvent également exercer leurs compétences sur certains établissements publics nationaux et sur certains organismes publics.

S'exprimant après l'inauguration de cette juridiction financière, la présidente de la Cour des Comptes, Madame Salissou Saadé Laminou Tchiroma, a indiqué que la Chambre régionale des comptes de Maradi est la première juridiction financière installée en région de notre pays. « C'est une



... l'inauguration officielle

étape importante pour nous dans le processus de renforcement de nos institutions de contrôle. Elle traduit la volonté personnelle du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence le Général d'Armée Abdourahamane Tiani, de rapprocher la justice financière des citoyens, pour promouvoir une gouvernance publique toujours plus transparente, plus responsable et efficace », a-t-elle dit. Madame Salissou Saadé Laminou Tchiroma a précisé que selon le programme de la Cour des Comptes, la Chambre Régionale des Comptes de Maradi est la première à être

installée. « Elle marque le début d'une mise en place progressive des institutions de contrôle sur l'ensemble de notre territoire », a-t-elle ajouté. Toutefois, elle a relevé que la réussite de cette chambre des Comptes de Maradi reposera sur la collaboration des autorités administratives, du service public de l'Etat, mais aussi des citoyens. Elle a enfin estimé que dans le cadre de la bonne gouvernance, tous les acteurs devront œuvrer pour l'intérêt général afin de contribuer au développement du pays.

**Tiémogo Amadou
ONEP Maradi**

66^e anniversaire des FAN

La Fédération des épouses des agents des FDS célèbre les aînées

La Fédération nationale des épouses des agents des Forces de défense et de sécurité a organisé, le samedi 1er août 2026, une cérémonie qui commémore les aînées. Placée sous le thème : « Célébration des aînées, sources de valeurs : transmission et rôle actif », cette initiative, organisée en marge de la fête de l'armée, rend hommage à celles qui, au fil des années, ont fait preuve de courage, de patience, de dignité et de résilience en soutenant leurs conjoints dans leur engagement au service de la Nation tout en assumant leurs responsabilités familiales.

Dans son adresse à ses consœurs, la coordinatrice nationale de la fédération, Mme Safiatou Salifou Mody, a expliqué que les aînées sont une mémoire vivante. Elles sont porteuses d'expériences, de savoir-faire, de conseils et de valeurs acquis au cours de leurs

parcours souvent marqués par les épreuves, les responsabilités et les sacrifices. Il s'agit également pour elles de reconnaître ce qu'elles peuvent encore apporter aujourd'hui et demain à la fédération et aux générations qui leur succèdent. « Dans une organisation qui rassemble des femmes

de générations, d'expériences et de situations différentes, cette diversité doit être perçue comme une force. Elle nous offre l'opportunité de créer des passerelles entre les générations, de partager nos expériences et de consolider les valeurs qui doivent continuer à guider notre action collective », a-t-elle dit.

A travers cette journée, la fédération des épouses des agents des FDS ambitionne de maintenir une dynamique durable de transmission intergénérationnelle et de construire une fédération plus solidaire, plus unie et davantage tournée vers la transmission des valeurs. « Nous voulons faire de nos différences d'âge et d'expérience non pas des facteurs de séparation, mais des leviers de cohésion et de complémentarité », a ajouté la coordinatrice de la fédération.

Dans la continuité de renforcer les liens relationnels déjà existants, Mme Salifou Modi a rappelé aux jeunes épouses que recevoir l'expérience de celles qui les ont précédées est une chance, mais aussi une responsabilité. « Sachons écouter, apprendre, nous inspirer et à notre tour, transmettre demain ce que nous aurons appris. Nous



Vue des participantes

souhaitons donc vous dire que la fédération compte sur vous, non seulement comme témoins de notre histoire, mais également comme actrices de notre présent et de notre avenir », a-t-elle fait savoir.

Pour sa part, la représentante des aînées, Mme Tchanga Fatima, a salué cette initiative qui vient renforcer leur lien de fraternité. Pour elle, être une aînée, c'est porter une histoire, une expérience, des sacrifices et des valeurs qui méritent d'être transmis. « Nous avons connu des moments de joie comme des périodes d'épreuves, mais nous avons toujours gardé la foi, la patience, le respect et le sens de la famille. Aujourd'hui, notre

plus grande satisfaction est de voir une relève qui souhaite apprendre de notre parcours. Nous avons le devoir de partager nos expériences afin que les générations futures puissent bâtir sur des fondations solides », a-t-elle indiqué. Mme Tchanga Fatima a, par ailleurs, invité les épouses des agents des FDS, chacune à son niveau, à faire de cette rencontre un véritable moment de dialogue, d'écoute et de transmission, dans un esprit d'amour, d'unité et de fraternité. C'est ainsi que plusieurs thématiques d'intérêt commun ont été débattues par ces femmes qui ne cessent de soutenir les efforts de leurs époux.

Fatimatou Inoussa



Lors du panel à l'occasion de la célébration

Visite de travail du ministre de l'Economie et des Finances à Maradi

Vulgarisation des orientations et réformes en cours auprès des différents acteurs

En mission à Maradi, le ministre de l'Economie et des Finances, M. Mamane Laouali Abdou Rafa, a rencontré, le jeudi 30 juillet 2026, les responsables des régies financières et de la Douane des régions de Tahoua, Maradi et Zinder. Le but de cette rencontre était de partager avec eux les orientations des autorités nigériennes dans le cadre de la refondation de la République et d'échanger afin de mieux diffuser la vision portée par le ministère de l'Economie et des Finances.

Au cours de cette rencontre d'échanges, le ministre Mamane Laouali Abdou Rafa a indiqué que trois ans après les événements du 26 juillet 2023, notre pays vit une nouvelle ère de son histoire dans l'affirmation de sa souveraineté politique, économique et sociale. « La souveraineté au sens large et au sens politique ne s'acquiert que par la souveraineté économique et financière », a-t-il dit. Pour lui, cette quête de souveraineté est claire : elle implique que le Niger appartienne aux Nigériens et seuls ces derniers ont l'obligation de faire du Niger ce à quoi ils

aspirent, à savoir un pays en paix, prospère, où il fait bon vivre. « Voilà le sens profond de cette souveraineté et de cette action de refondation », a-t-il poursuivi.

M. Mamane Laouali Abdou Rafa a précisé que ces idéaux ont été traduits dans la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, le Général d'Armée Abdourahamane Tiani, matérialisée dans le Programme de la Refondation de la République. Actuellement, les services du ministère de l'Economie et des Finances sont en train de faire la diffusion du contenu de ce programme



Lors de la visite

2025-2029 pour voir les principaux axes qui fondent les actions du gouvernement. Le ministre a mis l'accent sur les axes qui constituent la charpente de toutes les actions des autorités de la Refondation, à savoir la sécurité, sans laquelle rien n'est possible ; le développement économique qui implique la libération des forces productives et la transformation de nos produits. Le ministre Rafa a souligné que le terme "économie informelle" est banni au profit de

"l'économie populaire" et une note stratégique est en train d'être préparée pour vulgariser ce nouveau concept au plan national.

Le ministre de l'Economie et des Finances a aussi expliqué l'abandon de la terminologie « Niger pays enclavé » pour désormais retenir « Niger, pays carrefour ». Il fait remarquer que le Niger occupe une position centrale de l'Afrique attirant toutes sortes de nationalités. Au titre des réformes en cours, le ministre a précisé

aux agents des douanes que tous les centres de recettes seront connectés avec toutes formes de monnaie structurante. Il s'agit de la monnaie électronique avec E-trésor. « D'ici 2027, il n'y aura plus de cash qui va circuler au trésor public », a-t-il dit.

Une autre rencontre avec les opérateurs économiques a eu lieu au cours de laquelle il a largement expliqué les nouvelles réformes économiques engagées dans le pays. Il a encouragé les opérateurs économiques à s'investir dans la bancarisation. Il a aussi expliqué les nouvelles orientations douanières qui en réalité constituent une protection pour leurs activités et permettent à l'Etat de rentrer dans ses droits. Enfin, le ministre Mamane Laouali Abdou Rafa a effectué des visites au niveau de tous les services relevant du ministère de l'Economie et des Finances à Maradi.

Tiémogo Amadou
ONEP Maradi

Prise de contact de la Directrice Générale de la SOPAMIN

Mme Seidou Zeinabou Alzouma Douka expose les valeurs devant guider sa mission

La nouvelle Directrice Générale de la Société du patrimoine des mines du Niger (SOPAMIN), Mme Seidou Zeinabou Alzouma Douka, a tenu, le 31 juillet 2026, une réunion de prise de contact avec le personnel de ladite structure. A cette occasion, la nouvelle DG a présenté à ses collaborateurs les priorités de son mandat, conformément à la mission à lui confiée par les plus hautes autorités du pays, cela en parfaite adéquation avec les valeurs de la Refondation et la nouvelle gouvernance du secteur minier national.

Dans ses propos liminaires, Mme Seidou Zeinabou Alzouma Douka a dit tout l'honneur qu'elle ressent d'avoir été investie pour présider aux destinées d'une société aussi prestigieuse et stratégique que la SOPAMIN dans le contexte actuel du Niger. Elle a pour ce faire, exprimé sa gratitude aux plus hautes autorités du pays pour la confiance placée en sa modeste personne. Abordant sa méthode de travail, la Directrice Générale de la SOPAMINE a réaffirmé son attachement au principe de continuité du service public. « J'arrive ici non pas pour effacer, mais pour construire les fondements déjà posés », a-t-elle déclaré tout en rendant un hommage mérité à tous ceux qui l'ont précédée et qui ont

bâti la SOPAMIN. Mme Seidou Zeinabou Alzouma Douka a ensuite rappelé la particularité de la SOPAMIN qui, soutient-elle, n'est pas une société comme les autres. « Elle est le bras opérationnel de l'Etat dans le secteur des mines. Elle constitue donc un outil stratégique de souveraineté économique pour notre pays », a-t-elle précisé. En effet, la valorisation de l'immense potentiel en ressources naturelles occupe une place de choix dans le processus actuel de refondation et d'affirmation de la souveraineté et la SOPAMIN est appelée à jouer un rôle moteur et déterminant qui porte l'espoir de tout un peuple. « L'espoir d'une exploitation responsable, de revenus pour le budget national, d'emplois pour notre

jeunesse et de développement pour nos régions », a-t-elle expliqué.

La DG de la SOPAMIN a par ailleurs annoncé son ambition à la tête de cette société. Il s'agit, précise-t-elle, de faire du patrimoine minier national un moteur de croissance, de création de la valeur et de prospérité au bénéfice de tous les Nigériens à travers des partenariats équilibrés, diversifiés et respectueux des intérêts stratégiques de notre pays. La réalisation de cette ambition, a dit Mme Seidou Zeinabou Alzouma Douka, implique que la SOPAMIN s'inspire des meilleures pratiques internationales, notamment les principes de bonne gouvernance des entreprises publiques et les standards de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). C'est pourquoi, la DG de la SOPAMIN a appelé ces collaborateurs à avoir pour guide dans leur travail, les valeurs de la transparence, la rigueur, l'intégrité, la performance et la redevabilité, soulignant ainsi l'importance qu'elle accorde au capital humain. « Notre première richesse n'est



Mme Seidou Zeinabou Alzouma Douka, lors de la prise de contact avec ses collaborateurs

pas seulement notre sous-sol, c'est avant tout notre capital humain. Je souhaite bâtir avec vous une culture d'excellence, d'innovation et de résultats fondée sur la confiance et la responsabilité », a-t-elle ajouté. Mme Seidou Zeinabou Alzouma Douka s'est dit engagée à entendre toute idée utile, à développer chaque compétence et à reconnaître chaque résultat. Tout en encourageant le dialogue, la bonne collaboration entre les directions, la DG de la SOPAMIN a exhorté ses collaborateurs à placer l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers. « La confiance va de pair avec l'exigence et la loyauté, j'en appelle au sens de responsabilité

de chacun », a-t-elle relevé. Mme Zeinabou a en outre notifié que ses priorités immédiates seront concentrées sur la valorisation du portefeuille minier national, le renforcement des partenariats stratégiques, l'amélioration de la gouvernance, la mise en œuvre de projets structurants et enfin la modernisation des méthodes de travail. « Je vous demande deux choses : la loyauté envers l'institution SOPAMIN-SA ; l'excellence dans chaque tâche, même la plus petite. Ma porte reste ouverte ; mon exigence sera la qualité ; ma récompense reste le mérite », a-t-elle conclu.

Siradji Sanda

Environnement

Bois des héros de la résistance d'Inebizguine (Agadez)

Un an après, le site présente un taux de survie des plants de plus de 84 %

Un an après la célébration de la deuxième édition de la Journée Nationale de l'Arbre organisée sous le thème « Planter et entretenir des arbres, un combat patriotique », le site du Bois des Héros de la Résistance « Abdal Rahim Tagama Ben Mohamed Al Baqri », à Inebizguine, dans la commune urbaine d'Agadez, affiche des résultats satisfaisants. Pour apprécier l'évolution de ce site, une mission de suivi-évaluation s'y est rendue le 9 juillet 2026. Selon ses conclusions, le site enregistre un taux de survie des plants de 84,12 %, ce qui confirme l'efficacité des aménagements réalisés, tout en mettant en lumière les défis à relever pour en assurer la pérennité.

A l'occasion de la deuxième édition de la Journée nationale de l'Arbre, le Niger avait lancé une vaste campagne nationale de reboisement destinée à restaurer le couvert végétal, lutter contre la désertification et renforcer l'engagement citoyen en faveur de la protection de l'environnement.

Dans la région d'Agadez, cette initiative a pris une dimension à la fois environnementale, historique et patriotique avec l'aménagement du Bois des Héros de la Résistance sur le site d'Inebizguine. D'une superficie de 50 hectares, ce domaine de l'État porte le nom de Son Altesse Abdal Rahim Tagama Ben Mohamed Al Baqri, Sultan de l'Aïr de 1907 à 1917 et figure emblématique de la résistance à la pénétration coloniale. En associant la restauration des terres dégradées à la mémoire de ce grand résistant, les pouvoirs publics entendent rappeler que la protection de l'environnement constitue aujourd'hui une autre manière de défendre la patrie.

Avant la campagne de plantation, des travaux de restauration des terres ont été réalisés afin d'améliorer la rétention des eaux de pluie. Au total, 15 650 demi-lunes sylvo-pastorales ont été aménagées sur l'ensemble du site. Ces ouvrages antiérosifs favorisent la rétention et l'infiltration des eaux de ruissellement, créant de facto les conditions propices au développement des jeunes plants dans un environnement marqué par une forte aridité.

En complément de ces aménagements, un ensemencement de 3 000 kg d'espèces herbacées locales, notamment *Panicum turgidum*, *Alysicarpus ovalifolius* et *Cenchrus biflorus*, a été réalisé afin de stabiliser les sols et de produire du fourrage au profit du cheptel. La campagne de reboisement a ensuite permis la mise en terre de 15 650 plants forestiers adaptés aux conditions écologiques de la région. Il s'agit notamment de 2 000 plants d'*Accacia Nilotica*, 650 plants de *Balanites Aegyptiaca*, 5 000 plants d'*Acacia senegal*, 1 510 plants d'*Acacia raddiana*, 6 000 plants d'*Acacia seyal*, 465 plants de *Zisiphus mauritania* et 25 plants d'*Adansonia digitata*. Les résultats obtenus suite à la mission d'évaluation du 9 juillet sont particulièrement encourageants. Les membres de la mission ont dénombré 13 165 plants vivants, soit un taux de survie de 84,12 %. Pour les

techniciens de l'environnement, cette performance constitue un excellent résultat compte tenu des conditions climatiques particulièrement difficiles qui prévalent dans la région d'Agadez. Elle traduit la qualité des travaux réalisés ainsi que l'efficacité des demi-lunes sylvo-pastorales, qui ont permis de capter et de conserver les premières eaux de pluie indispensables à la reprise des plants.

L'évaluation révèle également une évolution favorable du couvert herbacé. Les mesures effectuées font ressortir une production de 13,77 tonnes de ma-



Des membres de la mission de suivi-évaluation constatant la régénération de la végétation

plusieurs contraintes susceptibles de compromettre les acquis. Le site ne dispose toujours pas d'une clôture grillagée pour assurer sa protection contre

milieu sahélien. La commission relève aussi que le gardiennage demeure insuffisant, le site de 50 hectares n'étant surveillé que par un seul agent. Les observations de la mission montrent néanmoins que certaines espèces herbacées spontanées, notamment *Aristida mutabilis* et *Panicum turgidum*, contribuent à maintenir l'humidité du sol autour des plants, favorisant ainsi leur survie.

Au regard de ces constats, les évaluateurs ont formulé des recommandations demandant d'abord à la Direction régionale de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification de procéder au regarnissage des espaces où les plants ont disparu, dès le début de la saison des pluies et de renforcer le suivi régulier des plantations. Ils ont également invité l'État et les partenaires techniques et financiers à soutenir la réalisation d'une clôture grillagée, la mise en place d'une source d'approvisionnement en eau et le renforcement du dispositif de gardiennage.

À Inebizguine, le Bois des Héros de la Résistance « Abdal Rahim Tagama Ben Mohamed Al Baqri » illustre le fait que la lutte contre la désertification peut produire des résultats tangibles lorsqu'elle s'appuie sur des techniques adaptées, un suivi rigoureux et une forte mobilisation des acteurs institutionnels et communautaires.

Ali Maman
ONEP Agadez



Plaque inaugurale du site "Bois des héros de la résistance à la pénétration coloniale"

tière sèche, représentant un rendement de 275,40 kg par hectare, signe d'une régénération progressive de la végétation sur le site restauré. Malgré ces résultats prometteurs, la mission de suivi-évaluation a identifié

les intrusions et la divagation des animaux. Il est par ailleurs dépourvu de système d'adduction d'eau pour l'arrosage d'appoint des jeunes plants dont plusieurs présentent des signes de stress hydrique malgré leur adaptation au



Vue d'ensemble des aménagements en demi-lunes réalisés pour la restauration des sols et la rétention des eaux de pluie

10 Bois Amadou Dan Bassa de Zinder

Un modèle de réussite dans la nouvelle approche de reboisement

Un an après avoir accueilli l'édition 2025 de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA), le « Bois Amadou Dan Bassa », aménagé dans la forêt classée de Barberkia, dans la commune rurale de Tirmini, département de Takeita, présente un bilan largement positif. Avec un taux de survie des plants de 95 %, une régénération naturelle de la végétation, le retour progressif de la faune sauvage et une forte implication des populations riveraines, ce site est aujourd'hui considéré comme une référence nationale en matière de restauration des terres dégradées et de lutte contre la désertification.

Cette forêt couvre une superficie de 1 275 hectares et bénéficie d'un statut de protection depuis 1942. Ce qui en fait l'un des plus anciens massifs forestiers classés de la région.

À l'intérieur de cette forêt, un espace de 50 hectares a été aménagé pour accueillir les activités de reboisement de l'édition 2025 de la Journée Nationale de l'Arbre. Les autorités ont choisi de baptiser ce site « Bois Amadou Dan Bassa

une nouvelle approche reposant sur un principe simple : créer toutes les conditions nécessaires avant la plantation afin de garantir la réussite des opérations.

Le directeur régional de l'Environnement et de la lutte contre la désertification, le Colonel Ibrahim Moustapha, explique que cette stratégie consiste à investir d'abord dans les infrastructures, la sécurisation du site, l'accès permanent à l'eau et le suivi des plantations.



Des plants de baobab prennent de la hauteur sur le site

», en hommage au Sultan Amadou Dan Bassa, grande figure de la résistance anticoloniale dans le Damagaram. Aux côtés de son frère aîné, Amadou Kouran Daga, il a marqué l'histoire de la région par son engagement en faveur de la défense de son territoire face à la pénétration coloniale. Au-delà de son objectif environnemental, le site contribue ainsi à la préservation de la mémoire historique nationale en offrant aux jeunes générations un espace où se rencontrent protection de l'environnement et valorisation du patrimoine historique. Privilégiant la qualité, contrairement aux campagnes de reboisement classiques, souvent confrontées à de faibles taux de reprise des plants, l'édition 2025 de la Journée Nationale de l'Arbre a adopté

« Lorsque toutes les conditions sont réunies, les résultats suivent naturellement. Plusieurs mois avant la plantation, d'importants travaux ont été entrepris sur le site », affirme-t-il. Au total, 15 650 demi-lunes sylvopastorales ont été réalisées afin de favoriser la rétention des eaux de pluie, limiter le ruissellement et améliorer les conditions de développement des jeunes plants. Le site a également été entièrement sécurisé par une clôture grillagée d'environ 3 kilomètres, empêchant l'intrusion des animaux et protégeant les plantations. Deux logements construits en matériaux définitifs accueillent désormais les gardiens recrutés pour assurer la surveillance permanente du site. Afin de prévenir les actes de vandalisme et de faciliter le suivi,



Un système d'irrigation adapté déployé sur le site

30 lampadaires solaires ont été installés ainsi que deux caméras de surveillance permettant un contrôle continu des lieux. Un responsable de site a également été désigné pour coordonner toutes les activités de gestion, d'entretien et de suivi. L'un des principaux défis du reboisement dans les zones sahéniennes demeure l'accès à l'eau.

Pour relever ce défi, un forage de 100 mètres de profondeur a été réalisé sur le site. Celui-ci est équipé d'un château d'eau de 10m³ alimenté par un important champ solaire. Selon le directeur régional de l'Hydraulique, M. Tassiou Galadima, le système fonctionne de manière automatisée. « Lorsque le niveau du réservoir diminue, les pompes se déclenchent automatiquement grâce au système solaire. Une fois le réservoir rempli, elles s'arrêtent

sans intervention humaine », explique-t-il. Des canalisations et plusieurs points de desserte ont été aménagés afin de faciliter l'arrosage des plantations. Le responsable se réjouit qu'après douze mois d'exploitation, aucune panne n'ait été enregistrée. « Notre objectif était de garantir la disponibilité permanente de l'eau pendant toute l'année, notamment durant la saison sèche. Aujourd'hui, cet objectif est atteint », se félicite Colonel Ibrahim Moustapha.

Plus de 15 000 plants mis en terre sur le site «Amadou Dan bassa»

Les opérations de plantation ont permis de mettre en terre 15 650 plants appartenant à plusieurs espèces adaptées aux conditions écologiques de la région.

La composition comprend notamment 5 000 baobabs (*Adansonia digitata*); 4.000 *Acacia seyal*; 3 600 *Acacia Senegal*; 1 850 *Acacia nilotica*; 500 *Piliostigma reticulatum*; 550 *Bauhinia rufescens*; 150 *Khaya senegalensis*. En complément, plusieurs espèces herbacées à haute valeur fourragère, notamment *Eragrostis tremula*, *Pennisetum pedicellatum*, *Cenchrus biflorus*, *Alysicarpus ovalifolius* et *Andropogon gayanus*, ont été plantées afin de restaurer le couvert végétal et améliorer les ressources pastorales. Grace à l'appui du Programme Alimentaire Mondial (PAM), un système d'irrigation goutte-à-goutte couvrant deux hectares a également été installé. L'évaluation conduite au mois de juin 2026 révèle un taux global de survie des plants de 95 %, selon le Colonel Ibrahim



La réalisation de demi-lunes favorise le développement des arbres

Environnement

Moustapha, un niveau rarement atteint dans les opérations de reboisement en milieu sahélien. Les quelques plants perdus seront remplacés dès que les conditions pluviométriques seront favorables. Le site a également produit 38 tonnes de biomasse herbacée, soit environ 0,76 tonne par hectare, améliorant ainsi les ressources fourragères disponibles.

Les agents ont également observé une importante régénération naturelle favorisée par la protection du site contre la divagation des animaux.

Autre fait marquant : le retour de plusieurs espèces animales telles que les lièvres, les écureuils ainsi que différentes espèces d'oiseaux, témoignant du rétablissement progressif de l'équilibre écologique. L'une des réussites du projet réside

que nos enfants héritent d'un environnement meilleur », affirme-t-elle. Malgré les résultats encourageants, quelques difficultés demeurent. Le nombre limité de bornes-fontaines complique encore l'arrosage dans certaines parties du site. Les jeunes plants de baobab et d'acacia sont régulièrement attaqués par les lièvres, tandis que les rats endommagent parfois les installations du réseau d'irrigation goutte-à-goutte. Les responsables assurent toutefois que ces contraintes restent maîtrisables et que des solutions sont progressivement mises en œuvre.

Pour le Colonel Ibrahim Moustapha, l'expérience du « Bois Amadou Dan Bassa » démontre que la réussite d'un programme de reboisement dépend avant tout de la

Bois Idriss Alaoma de Diffa

Des résultats plutôt passables

Le Niger célèbre chaque année la Journée Nationale de l'Arbre qui a été instituée par le décret n°2024-468/P/CNSP/MHA/E du 31 juillet 2024 pour promouvoir la préservation de notre environnement en général et la protection des ressources forestières à travers l'information et la sensibilisation de la population pour assurer une gestion rationnelle et durable en particulier. Elle est célébrée chaque année le 03 août, en lien avec la souveraineté retrouvée du Niger depuis les événements du 26 juillet 2023.

Dans la région de Diffa, le site qui était retenu pour la célébration de la fête de l'Arbre édition 2025 porte le nom du résistant « Idriss Alaoma », symbole de courage et de lutte pour la liberté de Diffa. La célébration s'est tenue au niveau du site de Kalgounam, à 35 km de la ville de Diffa, dans la commune rurale de Chétimari sous le thème : « Planter et entretenir des arbres, un combat patriotique ». Elle a été marquée par la mise en place du bois des héros de la résistance à la pénétration coloniale sur une superficie de 50 ha.

Une année après sa réalisation conformément au souhait des plus hautes autorités du pays, cette activité a fait l'objet d'évaluation. Selon le directeur régional de l'Environnement, le Colonel Maman Issaka, les ouvrages ont été confectionnés avec un respect des normes techniques sur le site, les plantations d'arbres et un ensemencement des herbacées ont été réalisés sur une superficie prévisionnelle de 50 hectares. « Après la mise en valeur des ouvrages réalisés, les pluies devenaient de plus en plus rares dans la zone ; cette situation a eu un impact négatif sur



Colonel Maman Issaka, directeur régional de l'Environnement

la reprise des plantations réalisées et le développement du tapis herbacé au niveau du site. Les résultats obtenus sont passables et les améliorations sont nécessaires au cours de cette édition 2026 afin de consolider les acquis », a souligné le directeur régional de l'Environnement de Diffa.

Les populations bénéficiaires de Kalgounam restent attachées à la réussite de cette initiative nationale de restauration de notre environnement. C'est ainsi que des suggestions d'amélioration ont été faites notamment la réhabilitation des anciens ouvrages et l'extension du site pour l'année 2026, l'organisation du regarnissage au niveau du site, la redynamisation du comité villageois de surveillance, la clôture et l'ensemencement du site avec des espèces herbacées à haute valeur nutritive (eragrostis tremua, pennicetum pedicellatum, etc.) et la mise en place d'une plaque d'identification du bois. « Cette initiative de bois héros de la résistance est fortement appréciée par l'ensemble des acteurs » a indiqué le Colonel Maman Issaka.



Site du bois Idriss Alaoma

**Mato Adamou
ONEP Diffa**



Le site est grillagé sur 3 km, équipé de 30 lampadaires solaires, d'un château d'eau de 10 m3, de deux maisons de gardien et de caméras de surveillance

dans son appropriation par les populations riveraines. À Barberkia, les habitants considéraient désormais le « Bois Amadou Dan Bassa » comme un patrimoine collectif à préserver. « Avant, cette partie de la forêt était fortement dégradée, mais aujourd'hui, nous constatons un véritable changement. Nous sommes fiers de protéger ce site et nous sensibilisons les jeunes afin qu'ils contribuent également à sa préservation », témoigne chitou Sani, chef du village de Barberkia, ajoutant que le site était complètement desséché et fragile avant. Mais avec cette politique des plus hautes autorités du pays, le site est redevenu un endroit plus viable et plus attractif.

Même satisfaction chez Mme Fassouma Moudi. « Les femmes suivent avec beaucoup d'intérêt l'évolution du site. Nous voyons revenir les animaux sauvages et la végétation reprend progressivement. Nous souhaitons que ces efforts se poursuivent afin

qualité de la préparation. « Il vaut mieux aménager des sites que l'on peut contrôler, entretenir et sécuriser plutôt que de planter sur de vastes superficies sans assurer leur suivi », estime-t-il. Il invite ainsi les partenaires techniques et financiers à s'inspirer de cette démarche afin de renforcer durablement les actions de restauration des terres et de lutte contre la désertification. Au regard des résultats enregistrés après seulement une année, le « Bois Amadou Dan Bassa » apparaît désormais comme un modèle de gestion intégrée des espaces restaurés. Il illustre la volonté des autorités nigériennes de faire de la Journée Nationale de l'Arbre non plus une simple campagne annuelle de plantation, mais un véritable levier de restauration durable des écosystèmes, de préservation de la biodiversité et de valorisation du patrimoine historique national.

**Rabiou Dogo
ONEP Zinder**



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT



BANQUE MONDIALE

PROJET INTEGRE DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESILIENCE MULTISECTORIELLE (PIDUREM)

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Pour les travaux de réalisation du système de digue pour la protection de la ville de Diffa et des Aménagements Hydro Agricoles (AHA)

REPUBLIQUE DU NIGER

Projet Intégré de Développement Urbain et de Résilience Multisectorielle
PIDUREM GALLEY MAZAADA

IDA E0160-NE

N°STEP : NE-PIDUREM-565023-CW-RFB

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour financer le coût du Projet Intégré de Développement Urbain et de la Résilience Multisectorielle (PIDUREM) GALLEY MAZAADA et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements éligibles au titre des marchés des **Travaux de réalisation du système de digue pour la protection de la ville de Diffa et des Aménagements Hydro Agricoles (AHA)**.

2. Le PIDUREM sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises en vue de **Travaux de réalisation du système de digue pour la protection de la ville de Diffa et des AHA**, en deux (2) lots dont la consistance des travaux est décrite comme suit :

Lots	Ouvrage	Tronçon	Type de digue	Coordonnées	
				Début fin	fin
Lot N°1	Construction de 1904 ml de digue en perrés maçonnés et en béton cyclopéen à Diffa et protection des berges de Komadougou au niveau de Bagara	la traversée du lit majeur de Komadougou à la Station de Bagara (Digue 1 = 454ml)	Type 2	PK 4+250	PK 4+704
		la Station de bagara à la Digue de CDA (Digue 2=1450 ml)	Type 1	PK 0+000	PK 1+450
Lot N°2	Réhabilitation de la digue de protection de Lada en béton cyclopéen à Diffa	Digue de Lada existante à réhabiliter (Digue 4= 1770ml)	Type 1	PK0+000	PK 1+770

Les délais d'exécution des travaux sont :

- **9 mois pour le lot1 et le lot 2 (non cumulatif) ;**

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national restreint spécifiées dans la publication de la Banque « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA édition de Juin 2016 révisés en octobre 2016 et Septembre 2023, février 2025 et Septembre 2025, est ouvert à tous les soumissionnaires éligibles.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations, et prendre connaissance des documents Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de **Monsieur Mr ISSOUFOU HAMANI Oumarou** et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous **du lundi au jeudi de 8 h à 16h 30 et le vendredi de 8H à 13h 00mn.**

UGP/PIDUREM

Quartier Kouara Kano, non loin de la Clinique RAYUA BP : 10 932 Niamey.

Téléphone : 20 75 20 71 /20 75 20 72

Email : pidurem@gmail.com.

5. Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualification suivants :

a) Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins

➢ **3 000 000 000 (trois Milliards) FCFA** des cinq dernières années portant sur des travaux de construction de digue ; des routes, des barrages, protection des berges des rivières et ouvrages d'art (Lot1)

➢ **1 800 000 000 (Un milliards Huit cent millions)** des cinq dernières années portant sur des travaux de réhabilitation ou construction de digues ; des routes, des barrages, protection des berges des rivières et ouvrages d'art (Lot 2) au cours des cinq dernières années à partir de 1er Janvier 2021 ;

b) Avoir réalisé avec succès au moins deux (02) marchés similaires de montant d'au moins 2 000 000 000 pour le lot N°1 et 1 500 000 000 pour le lot N°2 (Susceptible de vérification) :

Avoir le matériel par lot nécessaire pour la réalisation des présents travaux tel que déterminé dans le DAO ;

c) Avoir des liquidités ou des facilités de crédit nécessaire pour le démarrage des travaux d'un montant déterminé ainsi qu'il suit :

✓ (Lot1) : 300 000 000 FCFA ;

✓ (Lot 2) : 200 000 000 FCFA

d) Proposer un personnel qualifié tel que déterminé dans le DAO (Susceptible de vérification) ;

6. Les pièces à joindre à l'offre sont les suivantes :

✓ Une lettre de soumission

✓ Une attestation d'inscription au registre du Commerce en copie légalisée et timbrée ;

✓ Un certificat portant Numéro d'Identification Fiscal (NIF) en copie légalisée et timbrée ;

✓ Une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'ARCOP et datant de moins de six (6) mois en copie légalisée et timbrée ;

✓ Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire selon le modèle fourni par l'ARCOP attestant sa non affiliation à une société, cabinet d'études ou entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire du DAO ou qui a été engagé (ou serait engagé) comme maître d'œuvre au titre du marché ;

✓ Une attestation d'engagement indiquant que le soumissionnaire a connaissance des dispositions du code d'éthique en matière de marchés publics selon le modèle fourni par l'ARCOP.

7. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté retiré par tout Soumissionnaire identifié contre un paiement non remboursable de **150 000 FCFA**. La méthode de paiement sera par dépôt direct sur le compte « DAO PIDUREM » **N0251133017001/06** ouvert à la Banque Islamique du Niger (BIN).

8. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le vendredi 04 Septembre 2026 à 10 heures**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le vendredi 04 Septembre 2026 à 10 heures 30 mn à l'adresse ci-dessous :

9. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre pour un montant de :

- 45 000 000 FCFA Pour le lot 1,

- 30 000 000 FCFA pour le lot 2

Fournies conformément au modèle

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Gestion du PIDUREM

Quartier Koara Kano

Coordonnateur National PI: Mr ISSOUFOU HAMANI Oumarou

BP. 10 932 Niamey Tel : +227 20 75 20 71

Email : pidurem@gmail.com

Le coordonnateur National P.i

Issoufou HAMANI OUMAROU



REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité – Travail – Progrès
MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT



BANQUE MONDIALE

PROJET INTEGRE DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESILIENCE MULTISECTORIELLE (PIDUREM) Galley Ma Zaada

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour la sélection d'un bureau/cabinet pour le suivi contrôle de la réalisation des routes et ouvrages d'assainissement et de drainage (Collecteurs, Caniveaux et Chaussées drainantes) dans la ville de Tahoua et les communes urbaines d'Agadez et de Dosso

1. Cet avis fait suite à l'avis général de passation de marchés AGPM publié pour ce projet sur UNDB le 23 novembre 2022 et dans le journal des marchés publics de l'ARCOP.

2. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) un financement composé d'un crédit N°7083-NE d'un montant de 111 700 000 d'Euro et d'un don N°E016 d'un montant équivalent à 89 700 000 DTS pour conduire les activités du Projet Intégré de Développement Urbain et de Résilience Multisectorielle au Niger (PIDUREM). Il se propose d'utiliser une partie des fonds, pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la sélection d'un bureau/cabinet pour le suivi contrôle de la réalisation des routes et ouvrages d'assainissement et de drainage (Collecteurs, Caniveaux et Chaussées drainantes) dans la ville de Tahoua et les communes urbaines d'Agadez et de Dosso

3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les inondations enregistrées au Niger au cours de la décennie 2010 ont mis en évidence la vulnérabilité des villes nigériennes aux aléas climatiques, ainsi celle de leurs populations exposées aux risques permanents de désastres, notamment du fait de l'occupation des espaces inconstructibles et inondables. Cette situation s'explique notamment par une gestion déficiente de l'espace urbain, mais également par une croissance urbaine accélérée par la migration de populations déplacées (migrants saisonniers, déplacés internes et réfugiés) qui fuient les zones d'insécurité et/ou de vulnérabilité pour chercher refuge dans les villes.

Une croissance démographique couplée aux risques climatiques expose les villes nigériennes à un problème d'urbanisation. La croissance démographique augmentera la demande des villes en matière de services publics, d'infrastructures physiques, et d'opportunités économiques. Même si la densité dans les villes promeut la productivité et offre des opportunités pour améliorer les moyens d'existence de la population urbaine et sa qualité de vie en permettant à de nombreuses personnes de sortir de la pauvreté. Cependant, dans certains contextes, la fragilité généralisée, des catastrophes naturelles très coûteuses, et un déficit d'investissement en infrastructures urbaines au niveau des gouvernements locaux ont miné les bénéfices du processus d'urbanisation.

Le Niger fait face donc à une superposition des risques dont la prise en compte d'une manière intégrale nécessite une approche multisectorielle. Le renforcement de la capacité du pays à gérer le processus d'urbanisation, ainsi que les risques liés à la fragilité et aux catastrophes ont été identifiés comme une priorité nationale, afin de contribuer au développement durable du pays et assurer la sécurité des personnes et des biens.

L'urbanisation en général va de pair avec la croissance économique, une plus grande productivité, l'amélioration du niveau de vie, et la réduction de la pauvreté. Cependant, si le processus d'urbanisation est mal géré, les bénéfices potentiels peuvent disparaître.

Au Niger, l'urbanisation se produit dans un contexte d'informalité, de déficit de services de base et de fragilité. Une forte proportion de la population urbaine vit dans des établissements informels (70%). Près de 60 % de la population urbaine n'ont pas accès à un assainissement amélioré. La montée des conflits et des attaques armées dans les pays voisins du Niger, est aujourd'hui le principal moteur des mouvements de population et a contribué à l'augmentation du nombre de déplacés internes et de réfugiés. Les villes qui reçoivent des réfugiés auront besoin d'appui pour accueillir les nouveaux arrivants.

Le Niger est fortement exposé aux aléas climatiques, en particulier les sécheresses et les inondations. Ces dernières constituent une menace principalement dans le bassin du fleuve Niger, avec environ 100 000 personnes en moyenne affectées par ce phénomène chaque année. On s'attend aussi à ce que l'urbanisation augmente le risque d'inondation, en raison de l'expansion urbaine rapide et non planifiée dans les zones exposées, ainsi que de la vulnérabilité des infrastructures urbaines.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement du Niger met en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale, le « Projet intégré de Développement Urbain et de Résilience Multisectorielle (PIDUREM) ».

Le PIDUREM s'inscrit dans les priorités du gouvernement en termes de renforcement de la décentralisation et du renforcement de la résilience. L'objectif de développement du projet est « d'accroître la résilience aux inondations et d'améliorer la gestion urbaine et l'accès aux services de base dans des municipalités sélectionnées au Niger ».

Le projet est organisé autour de quatre composantes :

- ✓ Composante 1 : Augmenter la résilience aux inondations et améliorer l'accès aux services de base
- ✓ Composante 2 : Améliorer la gestion urbaine
- ✓ Composante 3 : Intervention d'urgence
- ✓ Composante 4 : Soutien à la gestion et au suivi du projet.

La planification des investissements du projet prévoit un nombre important d'ouvrages structurants dans le domaine de la reconstruction et du développement.

C'est dans ce contexte qu'il est prévu de réhabiliter la digue de protection de Say pour renforcer la protection des populations riveraines du risque d'inondation.

Dans la perspective de financer ces travaux d'aménagement, un cabinet d'ingénierie sera recruté pour conduire les études techniques.

L'importance de ces travaux dans le contexte actuel de fragilité reste fondamentale, c'est pourquoi le PIDUREM se propose de réaliser les études en vue de financer les travaux.

4. MANDAT DU CONSULTANT

L'objectif général de la présente mission est d'assurer le suivi contrôle des travaux de construction y compris le suivi et la conformité environnementale et sociale conformément aux instruments E&S aux clauses contractuelles, aux exigences réglementaires et aux exigences des normes Environnementales et sociales (NES) et des Bonnes pratiques internationales dans le secteur concerné des ouvrages de drainage dans la ville de Tahoua et les communes urbaines d'Agadez et de Dosso.

Les objectifs spécifiques de la présente mission sont :

- Valider les dossiers d'exécution qui feront ressortir les plans topographiques des sites, les plans de masse, les différentes côtes d'implantation des ouvrages de drainage, les caractéristiques géotechniques des sites les plans de fondation et les plans de coffrage... y compris le plan de recollement ;
- Mettre en place le dispositif approprié de contrôle et de surveillance des travaux conformément au procès-verbal de négociation ;
- Veillez à la bonne mise en œuvre des différentes couches de remblai (base, fondation) de la plateforme tout en s'assurant que la compacité soit atteinte conformément aux Cahiers de Prescription Technique (CPT) ;
- S'assurer que les moules des pondeuses des pavés et des bordures (P1, T2...) aient les mêmes caractéristiques ;
- Veiller scrupuleusement à la réception des éléments de coffrage (contres plaqués, plaques, ...) avant leur mise en œuvre ;
- Procéder à la validation des différents échantillons fournis par les entreprises conformément aux Cahiers de Prescription Technique (CPT) ;
- Procéder au contrôle de conformité des matériaux et matériels et du personnel des entreprises engagées ;
- Organiser les réunions hebdomadaires des chantiers et veiller à la prise en compte des recommandations, rédiger les procès-verbaux des dites réunions et les diffuser aux différents intervenants ;
- Rédiger et livrer les rapports mensuels de suivi au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Coordination Régionale (UCR) dont trois (3) copies au niveau de l'UGP et deux (2) au niveau de l'UCR ;
- Coordonner les différentes interventions des missions de supervision des différents partenaires des chantiers (Administrations, entreprises) ;
- Participer à toutes les étapes de mise en œuvre (de la remise des sites à la réception provisoire voire définitive) ;
- Appuyer le projet à la gestion administrative des contrats ;
- Assurer le suivi à pied d'œuvre et le contrôle technique des travaux des ouvrages de drainage ;
- Contrôler la mise en œuvre des mesures E&S (environnement, santé-sécurité, aspects sociaux, sécurité des communautés y compris les aspects VBG/EAS/HS) conformément au Plan de Gestion Environnementale et Sociale des Chantiers (PGES -C) ;
- Assurer une vigilance permanente, identifier et signaler toute non-conformité, recommander des actions correctives et assurer la traçabilité des performances Environnementales et Sociales du chantier ;
- Identifier, documenter et signaler les non-conformités, incidents et risques émergents ;

- Proposer, suivre et clôturer les actions correctives ;
- Produire des rapports périodiques E&S et appuyer le PIU/Maître d'Ouvrage dans la gestion E&S du contrat
- Renseigner et renvoyer les formulaires « kobo toolbox » de collecte des données de suivi journalier des chantiers ;
- Procéder à la vérification des mètres des travaux et à l'établissement des attachements contradictoires proposés par les entreprises titulaires des marchés ;
- Réaliser au fur et à mesure l'avancement des travaux, des attachements et levés contradictoires avec l'entrepreneur de façon à déterminer pour chaque activité les quantités réellement réalisées ;
- Rédiger des projets d'éventuels avenants et établir un rapport justificatif de modification au marché initial ;
- Vérifier et approuver le planning des travaux sur la base des mobilisations (moyens humains et matériels) des entreprises ;
- Procéder à l'élaboration et à la signature (visas) des décomptes des entreprises engagées.

5. DUREE DE LA MISSION

La durée totale de la prestation est de dix (10) mois en prenant en compte l'éventuel chevauchement du démarrage des travaux de certains tronçons. Un (1) mois supplémentaire en perle sera accordé au Chef de Mission pour la remise des sites, la validation des différents dossiers d'exécution des entreprises et la réception définitives des travaux.

6. PROFIL DU CONSULTANT

Pour la réalisation de cette mission, le Bureau/Cabinet doit être un Consultant légalement constitué (agrément en ingénierie, registre de commerce, patente de l'année en cours, certificat d'identification fiscale, certificat de non faillite et non liquidation judiciaire) et prouver d'une expérience générale de cinq (5) ans en tant que Bureau/Cabinet de suivi-contrôle dans la réalisation des ouvrages routiers urbains (joindre au moins deux (2) contrats et leurs attestations de bonne exécution ou de satisfaction des contrats).

Il est rappelé aux bureaux d'études ou groupement de bureaux d'études, qu'ils doivent fournir :

1. Des informations montrant qu'ils sont qualifiés dans le domaine de la mission (expériences générales et spécifiques) ;
2. Des informations sur les capacités techniques et managériales du cabinet ;

7. METHODE DE SELECTION

Le bureau de consultants sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification du consultant (QC), conformément aux directives de la Banque Mondiale « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » en date de Juillet 2016 et révisé en novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020, Février 2025 et Septembre 2025.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au jeudi de 8h à 17h30 mn et le vendredi de 8 h à 13h.**

Les manifestations d'intérêt devront être déposées ou expédiées à l'adresse ci-dessous indiquée **au plus tard le jeudi 13 Aout 2026 à 10 heure avec en objet « sélection d'un bureau/cabinet pour le suivi contrôle de la réalisation des routes et ouvrages d'assainissement et de drainage (Collecteurs, Caniveaux et Chaussées drainantes) dans la ville de Tahoua et les communes urbaines d'Agadez et de Dosso**

Les dossiers de candidature doivent être déposés ou expédiés à l'adresse ci-dessous indiquée **au plus tard le jeudi 13 Aout 2026 2026 à 10 heure.**

Projet Intégré de Développement Urbain et de Résilience
Multisectorielle
PIDUREM Galley Ma Zaada
Quartier Koiri Kano, BP : 10 932 Niamey.
Téléphone : 20 75 20 72
Email : pidurem@gmail.com

14 3 Août 2024 - 3 Août 2026

La restauration des terres

La 3ème édition de la Journée Nationale de l'Arbre (JNA) est placée sous le thème « La restauration des bases productives, pilier de la refondation ». La singularité de cette édition réside dans le fait qu'elle consacre une rupture d'avec le reboisement symbolique pour faire place à l'ingénierie écologique, à la sécurisation du patrimoine forestier et à la responsabilisation des communautés. Les services de la Gestion Durable des Terres et des Forêts tirent les leçons des deux premières Journées Nationales de l'Arbre et alertent sur l'abattage du bois vert qui asphyxie la capitale Niamey.

Le 31 juillet 2024, un décret a suffi pour changer 49 ans d'habitude. La Fête de l'Arbre devient Journée Nationale de l'Arbre. Pour le Colonel Assoumane Mamane, Directeur de la Gestion Durable des Terres et des Forêts (DGD/T/F), ce n'est pas qu'un changement de nom. L'année 2024 marque l'ancrage de la politique forestière à la vision de la refondation. L'ambition est désormais triple : adopter des comportements écocitoyens, lutter contre la désertification et renforcer la résilience climatique via la plantation, l'entretien d'arbres et surtout la Régénération Naturelle Assistée, une technique simple qui fait parler d'elle au-delà de nos frontières. Selon ce spécialiste, la Journée Nationale de l'Arbre, au-delà de la symbolique qu'elle incarne, est porteuse d'un véritable changement de paradigme, aussi bien dans son approche et sa philosophie de mise en œuvre, que dans la nature des activités qui sont conduites à cette occasion.

Innovations majeures portées par la JNA

La Journée Nationale de l'Arbre est porteuse de plusieurs innovations. La première grande innovation tient en un choix stratégique : délocaliser la cérémonie officielle dans les forêts classées disséminées dans notre pays. Pendant des décennies, ces réservoirs de biodiversité ont été grignotés par l'agriculture, les lotissements illégaux et la coupe du bois vert. « Le premier devoir de l'État en matière de lutte contre la désertification, c'est d'abord de

protéger son patrimoine naturel. A cet effet, les JNA sont désormais organisées au niveau des forêts classées », explique Colonel Assoumane Mamane.

Les JNA constituent également l'occasion de conduire des investissements structurants au niveau des forêts classées : récupération des terres dégradées sur des superficies moyennes annuelles de 50 ha, plantations de ligneux et ensemencement d'herbacées, clôture grillagée des sites, réalisation de forages à système d'exhaure photovoltaïque pour une disponibilité permanente de l'eau afin de garantir l'arrosage des plants en période sèche. « Il s'agit d'un vaste programme de réhabilitation de nos forêts classées », a-t-



... sous la supervision des agents des Eaux et Forêts

il précisé.

Les JNA consacrent aussi la promotion des espèces locales dans l'optique de préserver celles qui sont en voie de disparition, de conserver la biodiversité floristique et faunique et d'accompagner l'économie locale à travers la valorisation des produits forestiers non ligneux.

Une autre innovation portée par la JNA consiste en une plus grande

responsabilisation des jeunes dans la lutte contre la désertification. « A ce titre, depuis 2024, le camp des jeunes est valorisé par la JNA, avec à la clé la promotion de jeunes écocitoyens sur les différents sites de lancement, en vue de participer aux opérations de plantation avant et après la cérémonie officielle et de suivre les séances d'éducation environnementale et d'écocitoyenneté. En ce qui concerne le site officiel de lancement, les jeunes viendront de toutes les régions de notre pays et des pays membres de l'AES. Ce qui

de l'harmonisation et de la convergence des politiques et stratégies dans leurs domaines de compétence.

Du «Bois du 26 juillet» à Barbarkia

Revenant sur la première édition de la JNA, le Colonel Assoumane Mamane a présenté le « Bois du 26 Juillet » comme site modèle. En effet, outre l'utilisation des espèces locales ligneuses et herbacées adaptées aux conditions édapho-climatiques du site concernant les plantations et l'ensemencement, le «Bois du 26 Juillet» a bénéficié d'une clôture grillagée, d'un système d'irrigation d'appoint, d'un système de gardiennage et de vidéosurveillance. En plus, tenant compte de la disponibilité de l'eau du fait de l'existence d'un forage, il a été admis la pratique d'une agriculture maraîchère permettant aux gardiens de subvenir non seulement à leurs besoins d'autoconsommation mais aussi de se procurer des revenus à travers la commercialisation d'un éventuel excédent de production. Ce modèle a été présenté à la COP16 à Riyad et a suscité un intérêt international. D'où la nécessité de mise à l'échelle, concrétisée par la 2è édition à Zinder, dans la forêt classée de Barbarkia. « On peut donc affirmer, et à juste titre, que les deux premières éditions ont permis de redonner une place centrale à l'arbre dans les politiques publiques et dans les

préoccupations des citoyens. Elles ont favorisé une forte mobilisation des autorités, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile, des jeunes, des femmes et des partenaires techniques et financiers autour des actions de restauration des terres dégradées », a déclaré le directeur de la Gestion Durable des Terres et des Forêts.

Au-delà des campagnes de plantation d'arbres, ces éditions ont montré que la réussite des plantations est fortement liée à leur protection, à leur entretien et à leur appropriation par les communautés. Les sites officiels des éditions 2024 et 2025 ont enregistré des résultats significatifs avec des taux de réussite des plantations respectifs de 97 % pour le site de Guesselbodi dans la région de Tillabéri et 96% pour le site de Barbarkia dans la région de Zinder. Elles ont également renforcé le rôle régalien de l'État dans la gestion des forêts classées qui relèvent du domaine public de l'État et qui font face, depuis des décennies, à des pressions de tout genre, menaçant leur superficie et leur rôle de réservoir de biodiversité. Le thème de cette troisième édition, « La restauration des bases productives, pilier de la refondation » traduit, selon notre interlocuteur, la volonté de faire de la restauration des ressources naturelles un levier de développement économique, de sécurité alimentaire et de résilience.

au cœur de la refondation

La problématique du bois vert à Niamey

Sur la lancinante question, le Colonel Assoumane Mamane s'est dit préoccupé, s'inquiétant du fait que « l'abattage du bois vert prend aujourd'hui une ampleur sans précédent, devenant de ce fait une préoccupation majeure ». La région de Niamey concentre une importante demande en bois-énergie, entretenue par une croissance démographique rapide et une forte urbanisation.

Se référant au schéma d'approvisionnement de la ville de Niamey et de ses environs, il a indiqué que près de 254 647 tonnes de bois et 3 265 tonnes de charbon de bois sont produites et transportées chaque année vers Niamey. Plus de 1,42 million de tonnes de bois-énergie sont consommées par les populations rurales.

Cette demande exerce une pression considérable sur les formations forestières situées dans un rayon de plusieurs dizaines, voire de centaines de kilomètres autour de la capitale. Les forêts naturelles, les parcs agroforestiers et les plantations sont progressivement dégradés par des coupes souvent illégales ou non maîtrisées.

« Si rien n'est fait, cette pression continuera d'accélérer la disparition du couvert végétal, la dégradation des sols et la perte de la biodiversité », a-t-il alerté.

Actions réalisées et en cours pour réduire la consommation du bois vert à Niamey

Pour inverser la tendance à la consommation abusive du bois-énergie, le DGDT/F a affirmé que l'État, avec l'appui de ses partenaires, met en œuvre plusieurs actions complémentaires.

Il s'agit notamment du renforcement de la surveillance forestière par les services des Eaux et Forêts, de la lutte contre les exploitations illégales, des campagnes annuelles de reboisement, de la promotion de la Régénération Naturelle Assistée, de l'aménagement des forêts



Des travaux de restauration des terres ont été réalisés

naturelles et de la sensibilisation des populations sur les conséquences de la coupe du bois vert.

Parallèlement, des efforts sont déployés pour promouvoir les foyers améliorés, le gaz domestique, le biogaz et d'autres sources d'énergie propres afin de réduire progressivement la dépendance au bois-énergie. Cependant, la réussite de ces actions repose aussi sur un changement durable des comportements des producteurs, des commerçants et des consommateurs.

Les zones les plus touchées par l'abattage systématique du bois vert dans la région de Niamey

Interpellé sur l'ampleur du phénomène autour de Niamey, le Colonel Assoumane Mamane a précisé que les zones périphériques de Niamey sont les plus touchées, notamment les formations forestières situées dans les départements voisins de Kollo, Say, Kouré, Torodi et d'autres localités accessibles par les principaux axes routiers. « Avec l'épuisement progressif des ressources proches de la capitale, les exploitants se déplacent vers des zones de plus en plus éloignées : zone de Marigouna Bella, Gaya, zone de Damana et plateau de Manguézé. Cela élargit progressivement le front de dégradation des ressources forestières », a-t-il déploré.

Causes et impacts de l'abattage du bois vert

Les services de la DGDT/F ont identifié plusieurs facteurs qui expliquent cette situation. Le premier est la forte dépendance des ménages au

bois-énergie qui demeure la principale source d'énergie de cuisson. En effet, en milieu rural, la consommation de bois-énergie est de 8 stères par ménage contre 7 stères en milieu urbain par ménage. À cela s'ajoutent la pauvreté des populations rurales qui trouvent dans la vente du bois une source de revenus, la croissance rapide de la population, l'extension des terres agricoles au détriment des espaces forestiers, la faible disponibilité d'énergies alternatives accessibles,

et des cours d'eau, ainsi qu'une diminution de la fertilité des sols.

Il réduit également la capacité des écosystèmes à stocker le carbone. Ce qui contribue à aggraver les effets des changements climatiques.

Sur le plan socio-économique, cette dégradation compromet les moyens d'existence des populations rurales, réduit les productions agricoles et pastorales et accroît la vulnérabilité des communautés face aux sécheresses.

Lien avec l'insécurité énergétique des ménages à Niamey et les alternatives

« Le lien est direct » et réside dans le fait que plus les ressources forestières diminuent, plus le bois devient rare et coûteux. Les ménages sont alors contraints de parcourir de longues distances pour s'approvisionner ou de consacrer une part croissante de leurs revenus à l'achat de bois ou de charbon.



La consommation de bois, une réalité abérante à Niamey

ainsi que le non-respect des textes réglementaires. Dans certains cas, l'insuffisance des moyens de contrôle favorise également les exploitations illicites. Et les conséquences sont nombreuses.

Sur le plan environnemental, il a fait savoir que l'abattage du bois vert entraîne la disparition progressive du couvert végétal, la perte de biodiversité, l'érosion des sols, l'ensablement des terres agricoles

Cette situation accentue la précarité énergétique tout en alimentant un cercle vicieux : la raréfaction du bois entraîne une exploitation toujours plus intensive des ressources restantes, quelle qu'en soit leur nature. A cet effet, le bois vert n'est pas épargné en dépit des mesures coercitives qui sont appliquées.

Assurer la sécurité énergétique des ménages passe donc nécessairement par la

protection des ressources forestières et la diversification des sources d'énergie.

Pour réduire la pression, il a préconisé la généralisation des foyers améliorés qui permettent d'économiser jusqu'à la moitié du bois consommé, la promotion du gaz domestique grâce à des politiques d'accessibilité, le développement du biogaz en milieu rural, l'utilisation des résidus agricoles transformés en combustibles, ainsi que le recours progressif aux énergies solaires pour certains usages domestiques. Et en parallèle, la restauration des terres, la promotion des plantations villageoises, l'encouragement des pratiques d'agroforesterie et de la Régénération Naturelle Assistée, afin de reconstituer durablement le capital forestier.

En définitive, la lutte contre l'abattage du bois vert n'est pas uniquement une responsabilité de l'État. C'est un devoir collectif qui implique les collectivités territoriales, les communautés, les produc-

teurs, les commerçants et chaque citoyen. « Préserver nos arbres, c'est protéger nos terres, notre agriculture, notre climat et l'avenir des générations futures. La restauration des bases productives est un investissement essentiel pour construire un Niger plus résilient, plus prospère et plus durable », a conclu le Colonel Assoumane Mamane.

Rahila Tagou



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT



BANQUE MONDIALE

PROJET INTEGRE DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESILIENCE MULTISECTORIELLE (PIDUREM)

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Pour les travaux de réalisation d'une mini d'adduction d'eau potable multi villages à Imbakatan et une mini AEP simple à Ourey (commune urbaine d'Agadez)

REPUBLIQUE DU NIGER

Projet Intégré de Développement Urbain et de Résilience Multisectorielle

PIDUREM GALLEY MAZAADA

Référence : Don N°E0160-NE

IDA E016-NE

N°STEP: NE-PIDUREM-525030-CW-RFB

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour financer le coût du Projet Intégré de Développement Urbain et de la Résilience Multisectorielle (PIDUREM) GALLEY MAZAADA et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements éligibles au titre des marchés des « Travaux de réalisation d'une mini d'adduction d'eau potable multi villages à Imbakatan et une mini AEP simple à Ourey (commune urbaine d'Agadez) ».

2. Le PIDUREM sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises en vue des Travaux de réalisation d'une mini d'adduction d'eau potable multi villages à Imbakatan et une mini AEP simple à Ourey (commune urbaine d'Agadez) en un lot unique.

Le délai des travaux est de quatre (4) mois

3. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national telles que définies dans le « Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale, édition de juillet 2016 avec révision en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, septembre 2023, février 2025 et septembre 2025 » et, est ouvert aux soumissionnaires qui répondent aux critères tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations, et prendre connaissance des documents. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de Monsieur Issoufou HAMANI OUMAROU et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous du **lundi au jeudi de 8 h à 16h 30 et le vendredi de 8h à 13h.**

UGP/PIDUREM

Quartier Kouara Kano, non loin de la Clinique RAYUWA

BP : 10 932 Niamey -- Tél : 20 75 20 71 /20 75 20 72

Email : pidurem@gmail.com .

5. Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualification suivants :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins **quatre cent millions (400.000.000) FCFA** des cinq dernières allant de 2021 à 2025 (Susceptible de vérification) ;
- Avoir un agrément de 2ème catégorie en AEP, puits et forage
- Avoir réalisé avec succès au moins **deux (2) marchés de Mini AEP simples/Multi villages de nature et de complexité similaires, avec une valeur et un volume minimum par marché au moins égal à son offre** au cours de cinq (5) dernières années allant de **2021 à 2025** (Susceptible de vérification) ;
- Avoir le matériel nécessaire pour la réalisation des présents travaux tel que déterminé dans le DAON (Susceptible de vérification);
- Avoir des liquidités ou des facilités de crédit nécessaire

pour le démarrage des travaux d'un montant de **cent millions (100.000.000) FCFA** ;

f) Proposer un personnel qualifié tel que déterminé dans le DAO (Susceptible de vérification)

6. Les pièces à joindre à l'offre sont les suivantes :

- Une lettre de soumission
- Une attestation d'inscription au registre du Commerce en copie légalisée et timbrée ;
- Un certificat portant Numéro d'Identification Fiscal (NIF) en copie légalisée et timbrée ;
- Une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'ARCOP et datant de moins de six (6) mois en copie légalisée et timbrée ;
- Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire selon le modèle fourni par l'ARCOP attestant sa non affiliation à une société, cabinet d'études ou entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire du DAO ou qui a été engagé (ou serait engagé) comme maître d'œuvre au titre du marché ;
- Une attestation d'engagement indiquant que le soumissionnaire a connaissance des dispositions du code d'éthique en matière de marchés publics selon le modèle fourni par l'ARCOP.

7. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **150 000 FCFA. La méthode de paiement sera par dépôt direct sur le compte « DAO PIDUREM » N0251133017001/06 ouvert à la Banque Islamique du Niger (BIN).**

8. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par dépôt direct des documents hard accompagné d'un fichier électronique.

9. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le Jeudi 03/09/2026 à 10 heures.** La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le jeudi 03/09/2026 à 10 heures 30 Minutes**, à l'adresse suivante :

Unité de Gestion du PIDUREM au quartier Koara Kano.

10. Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'offre bancaire pour un montant de : **Cinq millions (5 000 000) FCFA** fournie conformément au modèle ;

11. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Gestion du Projet (UGP)

Projet Intégré de Développement Urbain et de Résilience Multisectorielle

(PIDUREM Galley Ma Zaada)

Quartier Koira Kano, BP : 10 932 Niamey. Téléphone : (+227) 20 75 20 72

E-mail : pidurem@gmail.com

Le coordonnateur National P.i
Issoufou HAMANI OUMAROU



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le Gouvernement du Niger a engagé depuis l'année 2004 des réformes au niveau du Système Statistique National (SSN) avec la création de l'Institut National de la Statistique (INS), en tant qu'organe central chargé de la coordination du SSN.

A cet effet, l'Institut National de la Statistique (INS) a pour mission principale de « produire et mettre à la disposition des utilisateurs une information statistique répondant aux normes internationales habituellement reconnues en matière statistique et relatives à l'ensemble des domaines de la vie de la nation. Ainsi, pour renforcer davantage le Système Statistique National (SSN), le Gouvernement du Niger a sollicité et obtenu, auprès de la Banque mondiale le financement du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO), pour un montant total de 90 millions de dollar US.

Le projet PHASAO comprend de quatre (4) principales composantes qui sont : (i) composante 1 : Harmonisation et production de statistiques de base utilisant les normes internationales de qualité des données ; (ii) composante 2 : Modernisation statistique, réforme institutionnelle, capital humain, accessibilité et utilisation des données ; (iii) composante 3 : Construction, mise à niveau et modernisation de l'infrastructure physique ; et (iv) Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet.

Les interventions du projet PHASAO sont conçues pour aider les pays et les organismes régionaux participant au projet à mettre en place des systèmes statistiques performants et durables. Cet objectif sera atteint en veillant à ce que les normes internationales soient adoptées et à ce que les sources de données et les indicateurs les plus critiques soient produits pour suivre et informer les programmes de développement nationaux et internationaux.

Au-delà de combler le manque de données, le projet veille à ce que les pays mettent en place des sous-systèmes statistiques cohérents et complémentaires dans chaque domaine. Le projet met également l'accent sur les réformes institutionnelles (pour améliorer la coordination du SSN et assurer un financement durable) tout en renforçant la capacité à améliorer la qualité, l'accessibilité et la diffusion des données collectées.

Le projet s'appuie sur les indicateurs de développement suivants pour suivre les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement. Il s'agit de :

- L'amélioration de l'Indice de performance statistique (IPS) des pays participant au projet, calculé par la Banque Mondiale ;
- L'amélioration de la comparabilité des statistiques de base reposant sur le nombre de statistiques économiques et sociales de base harmonisées produites selon les normes régionales applicables et mises à la disposition du public sur des sites Web nationaux ou régionaux ;
- Le renforcement de la modernisation des INS basé sur le nombre de nouveaux produits statistiques réalisés grâce au financement du projet en utilisant des méthodes améliorées de collecte de données et de vérification informatisée des données.

Pour la mise en œuvre dudit projet et afin de renforcer ses structures opérationnelles, l'INS recrute un consultant individuel pour la réalisation d'une mission de revue à mi-parcours du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO) pour le bon fonctionnement du dispositif interne du projet et l'aide à l'attente de l'objectif

AVIS DE SOLLICITATIONS DE MANIFESTATION D'INTERET
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'EVALUATION A MI PARCOURS DU PHASAO

de développement du projet en formulant des propositions pertinentes.

II. OBJECTIFS

Objectif global

L'objectif global de la mission est d'apprécier les résultats des deux années et demie de mise en œuvre du Projet afin de fournir les informations sur les progrès réalisés, d'identifier les difficultés de mise en œuvre et les leçons à tirer. La mission s'appuiera sur les contraintes et les leçons apprises pour éventuellement proposer des nouvelles orientations, des actions et interventions afin d'optimiser à terme les résultats attendus à la fin du Projet.

Objectif spécifique

De façon spécifique, et après analyse rétrospective et actuelle de la situation du Projet, la mission consistera à :

- Etablir le bilan quantitatif et qualitatif par composante et faire l'état d'avancement du Projet en tenant compte des principaux indicateurs de performance ;
- Analyser de façon critique la pertinence du Projet notamment les objectifs, les activités ainsi que les modalités de mise en œuvre ; les ressources mobilisées et les résultats (produits et effets) par rapport aux objectifs ;
- Analyser le fonctionnement de l'Unité de Coordination du Projet, et de l'organisation des activités y compris les antennes régionales et l'implication des cadres de l'INS et ;
- Proposer des orientations futures des activités et le niveau de financement requis à considérer dans l'élaboration de la prochaine phase du Projet.

• Collecter toutes autres informations additionnelles nécessaires pour évaluer les réalisations, l'impact sur les bénéficiaires et la durabilité des activités financées dans le cadre du Projet ;

III. LES RESULTATS ATTENDUS

- Les résultats attendus de cette évaluation sont :

- Un bilan commenté sur la quantité et la qualité de l'utilisation des ressources, des résultats atteints et les effets du Projet à la date de mission en mettant en exergue les forces et les points faibles à améliorer ;
- Des recommandations au Gouvernement, à la Banque Mondiale et à l'Unité de Gestion du Projet sur les mesures visant à améliorer et renforcer la mise en œuvre du Projet ;
- Une feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre de ces mesures ;
- Des orientations quant aux principales activités à considérer pour la suite du Projet et la stratégie de leurs mises en œuvre ;
- Un document de synthèse (Rapport) de la revue à mi-parcours du Projet est élaboré et mis à la disposition de l'Unité de Gestion du Projet et au Ministère de l'Economie et des Finances et à l'IDA.

IV. ORGANISATION ET METHODOLOGIE

Le Consultant élaborera un projet de note méthodologique pour la conduite de la revue. Une réunion de démarrage sera organisée pour examiner le projet de note méthodologique avant le lancement du processus de revue à mi-parcours.

Le Consultant déroulera son évaluation conformément à la méthodologie adoptée à partir des données issues de la revue documentaire, de la collecte directe et de l'analyse des données recueillies auprès des bénéficiaires et autres parties prenantes du Projet. Ainsi, les principaux documents du Projet (Rapport d'évaluation (PAD), l'Accord de financement, le manuel de procédures, les rapports d'activités, aide-mémoires, etc.) seront mis à disposition

du consultant.

De même, une liste des bénéficiaires sera mise à la disposition du Consultant pour lui permettre de conduire la collecte directe des données au niveau de ces sites d'intervention du Projet.

Sur la base des données quantitatives et qualitatives collectées et analysées sur un échantillon représentatif, le Consultant : i) produira un rapport provisoire de revue à mi-parcours ; ii) proposera des orientations quant aux principales activités à considérer pour la suite du Projet et ; iii) proposer l'organisation d'un atelier permettant de valider le Rapport d'évaluation et faire des recommandations pour la poursuite du Projet.

1) Collecte des données : la collecte des données comprendra les documents sur les priorités nationales dans le système statistique, les documents de politiques et stratégies dans les domaines clés et leurs plans d'actions, les rapports périodiques du projet (techniques et financiers), les audits du projet, les plans de travail, le cadre des résultats, les aide-mémoires des missions de supervision menées dans le cadre du projet, et les rapports des études menées dans le cadre du projet. Les textes nationaux relatifs à la gestion financière et à la passation des marchés, ainsi que ceux du projet seront également exploités.

2) Proposition d'un rapport d'étape et de la note méthodologique de la mission d'évaluation : la note méthodologique produite par l'évaluateur sera soumise à l'approbation de la Coordination du projet.

3) Entretiens et Interviews : rencontres avec les services techniques concernés et les bénéficiaires du projet en dehors de l'INS.

4) Analyse et interprétations de données : les données collectées feront l'objet d'une analyse et d'une interprétation conjointes et consensuelles par les membres de l'équipe chargée de l'évaluation. L'analyse doit aboutir à l'établissement de constats et à l'estimation de la contribution du Projet dans l'évolution des indicateurs d'effets/de résultats.

5) Réunion de revue : le consultant animera une réunion de débriefing pour présenter et discuter des constats et recommandations de la mission d'évaluation. La réunion doit être convoquée et préparée par la Coordination du projet. Elle verra la participation de toutes les parties prenantes.

6) Rédaction des rapports provisoire et final : le consultant élaborera les rapports d'étape, provisoire et final sur la base des interviews et des données physiques et financières collectées.

7) Validation du rapport provisoire/Dissémination du rapport final : en collaboration avec le consultant, le projet, organisera un atelier de validation d'un jour pour la validation du rapport provisoire.

Certaines méthodologies de collecte de données doivent être participatives en vue de maximiser l'implication des bénéficiaires et des parties prenantes. La triangulation des données et des méthodologies doit être effectuée pour contrôler les validités internes et externes. Une méthodologie plus détaillée ainsi qu'un plan de travail spécifique, y compris une matrice de conception par question principale d'évaluation, seront présentés par le consultant.

V. Durée de la mission :

La durée totale de la mission est de vingt un (21) jours.

VI. Profil du consultant :

Le Consultant doit remplir les critères ci-après :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau bac +5 minimum en

économie, en management et gestion des projets, ou en statistique, ou en planification, ou en agroéconomie, ou en agronomie, ou en sociologie, avec des connaissances avérées en gestion des projets et programmes de développement ;

- Avoir une expérience d'au moins 7 ans en évaluation des projets de la Banque mondiale ou une Institution internationale de référence dans le financement du développement (PNUD, BAD, UE, USAID, etc.).
- Avoir conduit au moins 3 missions similaires au cours des dix (10) dernières années ;
- Avoir une connaissance des procédures de la Banque Mondiale ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, etc.) ;
- Ecrire et parler couramment le français.

Le Consultant pourrait se faire appuyer par toute expertise qu'il jugera nécessaire pour la réalisation de la mission dans le délai prévu, notamment des agents de collecte et/ou des évaluateurs junior.

VII. Budget

Le Financement sera assuré par le projet PHASAO/BM.

VIII. Méthode de sélection et dépôt des plis :

Le dossier devra être composé des pièces suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêts ;
- Un curriculum vitae à jour en adéquation avec la mission ;
- Les copies légalisées des contrats similaires ou certificats et attestations de travail attestant l'expérience professionnelle du candidat ;
- Les copies légalisées des diplômes ou attestations de formation supérieure ;
- Les copies légalisées des attestations de formation de courte durée (séminaire, stage, etc.)

Les dossiers de candidature doivent être déposés **au plus tard le 5 Aout 2026 à 16 H00, heure locale de Niamey (TU+1) :**

- Soit sous plis fermés à l'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (PHASAO) BP : 13 416 Niamey – Niger Téléphone : (227) 20 72 35 60, 2 -ème étage porte 212 ;
- Soit envoyés par email (format PDF) à l'adresse suivante : Email : arbrahim@ins.ne ; avec copie à : kiamoulasani@gmail.com; ar2006_toubo@yahoo.fr;

Dans le cas où les candidatures sont communiquées sous plis fermés, les dossiers doivent être envoyés dans une enveloppe format A4 portant l'intitulé du poste.

Le Candidat sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » Révision de Septembre 2023 puis en février 2025.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » Révision de Septembre 2023, puis en février 2025.

LE COORDONNATEUR

INSERTION LEGALE

SCPA MANDELA, Avocats Associés, 468, Avenue des Zarmakoy, BP. :12.040, Niamey, Tél.: 20 75 50 91/20 75 55 83, au siège de laquelle domicile est élu pour la présente et ses suites;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur ;

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Niamey, statuant en matière d'adjudication, sis au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, **Le MERCREDI 19 AOUT 2026 à 09 heures, jours et heures suivants, s'il y a lieu :**

Ont fait à tous ceux à qui il appartiendra :

En vertu : Des grosses en forme exécutoire des contrats d'affectations hypothécaire en date du 15 Septembre 2021

Et par suite d'un Commandement de Maître **MOUSSA KONATE ISSAKA GADO**, Huissier de Justice à Niamey, enregistré le 24/3/2026 et publié le 25/3/2026

A la requête, poursuite et diligence de la **Banque Internationale pour l'Afrique au Niger (BIA-NIGER)**, société anonyme avec Conseil d'Administration au capital de VINGT MILLIARDS SEPT CENT QUATRE VINGT DIX MILLE (20.000.000.790) FRANCS CFA, dont le siège social est situé à l'avenue de la Mairie, Représentée par sa Directrice Générale, Madame ANGO Nana Aïssa, assistée de la **SCPA MANDELA, Avocats Associés, 468, Avenue des Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, Tél. 20 75 50 91/ 20 75 55 83, au siège de laquelle domicile est élu ;**

Parties saisies :

Monsieur MOHAMED CHEFEROU, demeurant à Niamey/RN, Ne le trois mai mille neuf cent quatre-vingt-un Maine Sorow/Diffa Titulaire de la Carte d'Identité Nationale No 8293/18 CP NY3 AGP, délivrée le 12/10/2018 Agissant en sa qualité de promoteur de L'Entreprise VIZION CORP, Entreprise

Niamey immatriculé au Registre de Commerce et de Individuelle,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Niamey, statuant en matière d'adjudication, sis au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, **Le MERCREDI 19 AOUT 2026 à 09 heures jours et heures suivants, s'il y a lieu, les immeubles dont les désignations suivent :**

DESIGNATION

1. Immeuble consistant en un terrain sis à Niamey, formant la parcelle M, de l'ilot 2888 du lotissement BANIFONDOU et objet du Titre foncier N°68.070, mise à prix, **75.000.000 FCFA**

2. Immeuble consistant en un terrain sis à Niamey, formant la parcelle N, de l'ilot 3701 du lotissement Route ouallam et objet du Titre foncier N°68.069, mise à prix **30.000.000 FCFA**

Pour tout renseignement s'adresser :

1° La SCPA MANDELA, Avocats Associés, 468 Avenue des Zarmakoy, B.P. 12 040, Niamey, Tel 20.75.50.91/ 20.75 55 83 ;

2°) Le Greffier en Chef près le Tribunal de Grande Instance de Niamey, dépositaire du cahier des charges ;

3°) Maître MOUSSA KONATE ISSAKA GADO, Huissier de Justice à Niamey

Fait et rédigé à Niamey, le 22 JUILLET 2026 par l'Avocat poursuivant soussigné ;

**POUR EXTRAIT
SCPA MANDELA**

INSERTION LEGALE

SCPA MANDELA, Avocats Associés, 468, Avenue des Zarmakoy, BP. :12.040, Niamey, Tél.: 20 75 50 91/20 75 55 83, au siège de laquelle domicile est élu pour la présente et ses suites;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur ;

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Niamey, statuant en matière d'adjudication, sis au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, **Le MERCREDI 19 AOUT 2026 à 09 heures, jours et heures suivants, s'il y a lieu :**

Ont fait à tous ceux à qui il appartiendra :

En vertu : Des grosses en forme exécutoire des contrats d'affectations hypothécaire en date du 17 janvier 2019,

Et par suite d'un Commandement Maître **MA-MOUDOU DIALLO YACINE**, Huissier de Justice à Niamey, en date du 12 mars 2026 enregistré le 3/4/26 et publié le 8/4/26

A la requête, poursuite et diligence de la **BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (BAN) SA**, Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 11.619.000.000 FCFA, ayant son siège social à Niamey , Rond-point de la liberté, BP : 375, immatriculée au registre de commerce et du crédit immobilier sous le numéro RCCM-NIM-2005 B-0479-NIF :9545-R, agissant par l'organe de son Directeur Général, Monsieur KONE MAMA-DOU, **assistée de la SCPA MANDELA, Avocats Associés, 468, Avenue des Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, Tél. 20 75 50 91/ 20 75 55 83, au siège de laquelle domicile est élu ;**

Parties saisies :

1. **La Société SANDAWA SARL**, société Limitée à responsabilité unipersonnelle, au capital de deux millions (2.000.000) FCFA, ayant son siège social à Niamey/ NIGER Quartier Wadata, Route Fili-

gué, Porte 669, BP : 10 435, régulièrement inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Niamey sous le numéro RCCM-NI-NIA-2007-B-2224, BP 1 1929, représentée par son gérant, débitrice principale

2. **AYANT DROIT THOMAS MATIOU**, représenté par la mandataire de la succession, Monsieur SALISSOU MATIOU THOMAS, fils de l'intéressé

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Niamey, statuant en matière d'adjudication, sis au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire desdites audiences, **Le MERCREDI 19 AOUT 2026 à 09 heures jours et heures suivants, s'il y a lieu, les immeubles dont les désignations suivent :**

DESIGNATION

Immeuble consistant en un terrain urbain d'une superficie de Huit cent soixante sept (867m²) mètres carrés, sis à Niamey, lotissement Restructuration Boukoki IV, formant les parcelles M-N de l'ilot 3342 objet du titre foncier N17757 du Niger. MISE A PRIX 32.000.000 FCFA

Pour tout renseignement s'adresser :

1° La SCPA MANDELA, Avocats Associés, 468 Avenue des Zarmakoy, B.P. 12 040, Niamey, Tel 20.75.50.91/ 20.75 55 83 ;

2°) Le Greffier en Chef près le Tribunal de Grande Instance de Niamey, dépositaire du cahier des charges ;

3°) Maître Yacine Mamoudou Diallo, Huissier de Justice à Niamey

Fait et rédigé à Niamey, le 22 JUILLET 2026 par l'Avocat poursuivant soussigné ;

**POUR EXTRAIT
SCPA MANDELA**



REPUBLIQUE DU NIGER
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES (MEN/A/PL)
 SECRETARIAT GENERAL
PROJET NIGER-LIRE (Learning Improvement For Results In Education)
Unité de Coordination du Projet
 Rue KK6, face espace forestier, Quartier Koira Kano, Niamey - Tél: +227 20 37 11 09 – BP : 11.009 - Niamey - Niger
 Adresses électroniques : ucp@nigerlire.edu.ne et ayahaya@nigerlire.edu.ne

AVIS SPÉCIFIQUE D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Pour l'édition, l'impression et la livraison, aux sièges des DREN, des nouveaux manuels de Mathématiques de CI et CP élaborés par l'INDRAP

Appel d'Offres No : 015/2026/AOI/Manuels/Niger-LIRE

Projet : NIGER-LIRE (Learning Improvement for Results in Education)

Acheteur : Ministère de l'Education Nationale, de l'alphabétisation et de la Promotion des Langues (MEN/A/PL)

Pays : République du Niger

Intitulé du Marché : Edition, impression et livraison, aux sièges des DREN, des nouveaux manuels de maths CI et CP élaborés par l'INDRAP

Prêt/Crédit/don No : D 5800-NE

Emis le : 03 Août 2026

1. Le Gouvernement du Niger a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet NIGER - LIRE, et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché d'édition, impression et livraison, aux sièges des DREN, des nouveaux manuels de mathématiques CI et CP élaborés par l'INDRAP. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements pour le Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché prévoit l'utilisation de crédit documentaire. »

2. Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues (MEN/A/PL) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises **pour l'édition, l'impression et la livraison aux sièges des DREN des nouveaux manuels de maths CI et CP élaborés par l'INDRAP pour les élèves des zones d'intervention du projet**, en un lot unique suivant la description ci-après :

Régions	Livre Mathématiques CI	Livre Mathématiques CP	Total par région
Agadez	5 590	5 013	10 603
Diffa	5 788	5 135	10 923
Dosso	17 518	16 656	34 174
Maradi	28 981	29 136	58 117
Niamey	14 758	14 277	29 035
Tahoua	21 715	22 847	44 562
Tillabéry	20 573	16 453	37 026
Zinder	25 861	24 700	50 561
Total général	140 783	134 217	275 000

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence internationale (AOI) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017, en Août 2018, Novembre 2020, Septembre 2023, Février 2025 et Septembre 2025, et ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Les Offres seront évaluées conformément au processus d'évaluation défini dans le dossier d'appel d'offres. Les pondérations suivantes s'appliqueront aux Critères notés comme suit : facteurs techniques (autres que le prix) : 80% et pour le coût de l'Offre : 20%

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet et prendre

connaissance du dossier d'Appel d'offres durant les heures de bureau du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 13h00 :

- Unité de Coordination du Projet NIGER-LIRE
- Coordonnateur du projet : Dr AOULA YAHAYA
- Téléphones : 00 227 20 37 11 09
- Rue KK6, à côté de l'espace forestier sis face à l'Ambassade du Maroc, Quartier Koira Kano, Niamey - Niger
- Adresses électroniques: ucp@nigerlire.edu.ne; ayahaya@nigerlire.edu.ne; ysouley@nigerlire.edu.ne

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en Français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et l'après-midi de 15h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 13h00, contre un paiement non remboursable de **Cent mille (100 000) francs CFA, équivalant à 152 euros et 45 centimes**. La méthode de paiement sera par **virement/versement bancaire au compte N° 04023860021** ouvert à la Banque BOA au nom du PROJET LEARNING IMPROVMENT FOR RESULTS IN EDUCATION, PROJET BANQUE MONDIALE S/C MINISTERE DU PLAN.

Le dossier d'Appel d'offres sera remis en main propre ou transmis par voie électronique.

7. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 15 Septembre 2026 à 10 H00**. La soumission des offres par voie électronique **sera autorisée**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les enveloppes marquées « OFFRE ORIGINALE », et les enveloppes intérieures marquées « PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires présents en personne et de toute personne qui a choisi d'y assister, à l'adresse ci-dessous, **le 15 Septembre 2026 à 10H 30 mn Heure locale (GMT + 1)**. Toutes les enveloppes marquées « PARTIE FINANCIERE » devront rester non-ouvertes et seront conservées en un lieu sûr par l'Acheteur jusqu'à la seconde ouverture publique des Offres.

8. Toutes les Offres doivent être accompagnées **d'une Garantie bancaire d'offre d'un montant de Vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA**

9. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés qui exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, avec la Notification de l'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'inclus dans le document d'appel d'offres.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

- Unité de Coordination du Projet NIGER-LIRE
- Coordonnateur du projet : Dr AOULA YAHAYA
- Téléphones : 00 227 20 37 11 09
- Rue KK6, à côté de l'espace forestier sis face à l'Ambassade du Maroc, Quartier Koira Kano, Niamey - Niger
- Adresses électroniques: ucp@nigerlire.edu.ne ; ayahaya@nigerlire.edu.ne; ysouley@nigerlire.edu.ne

Le Chargé de l'Unité de Coordination des Programmes Education, Coordonnateur National du Projet NIGER-LIRE

AOULA YAHAYA



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES (MEN/A/PL)
SECRETARIAT GENERAL
PROJET NIGER-LIRE (Learning Improvement For Results In Education)
Unité de Coordination du Projet
Rue KK6, face espace forestier, Quartier Koira Kano, Niamey - Tél: +227 20 37 11 09 – BP : 11.009 - Niamey - Niger
Adresses électroniques : ucp@nigerlire.edu.ne et ayahaya@nigerlire.edu.ne

AVIS SPÉCIFIQUE D'APPEL D'OFFRES (AAO)

Appel d'Offres pour les travaux (Processus à une Enveloppe)

construction des salles de classe et ouvrages connexes de la phase ouverte dans la région de Tahoua

No Référence : N° 014/2026/AON/NIGER-LIRE

Nom du Projet : **LEARNING IMPROVEMENT FOR RESULTS IN EDUCATION PROJECT (LIRE)**

Acheteur : **Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues**

Pays : **République du Niger**

Intitulé du Marché : **Travaux de construction des salles de classe et ouvrages connexes de la phase ouverte dans la région de Tahoua**

Prêt/Crédit/don No : **IDA 71380**

Le Gouvernement de la République du Niger (ci-après dénommé l'« Emprunteur ») a reçu de l'Association Internationale de Développement (AID) (la « Banque ») sous la forme d'un crédit » (ci-après dénommé « fonds ») en vue de financer le coût du PROJET LIRE NIGER (Learning Improvement for Results in Education) pour le programme la dynamisation du secteur éducatif post primaire, primaire, secondaire et de la formation professionnelle de modernisation, de développement de l'enseignement et de la formation professionnelle mis en œuvre par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues (MEN/A/ PL).

Le Ministère de l'Éducation Nationale à travers le Projet Niger-Lire sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les **travaux de construction des salles de classe et ouvrages connexes de la phase ouverte dans la région de Tahoua**

Les travaux sont répartis en huit (08) lots distincts comme suit :

- **Lot 1** : Travaux de construction de 35 salles de classe et ouvrages connexes à Mounwadata 2 et 5, Gourama 2 et 3, Kaoura 2 dans la commune de Birni N'konni, région de Tahoua ;
- **Lot 2** : Travaux de construction de 35 salles de classe et ouvrages connexes à Dolli, Tchiérassa Mangou, Tsernaoua, Centre 1 et 2 et Chetaou dans les communes de Birni N'konni, Tsernaoua et Bazaga, région de Tahoua ;
- **Lot 3** : Travaux de construction de 37 salles de classe et ouvrages connexes à Madaoua ouest 2, Madaoua quartier 1, Médersa Madaoua 2, Tounfafi 1 et 2 dans la commune de Madaoua, région de Tahoua ;
- **Lot 4** : Travaux de construction de 30 salles de classe et ouvrages connexes à Nakoni 1, Guinji, Arzéri Sédentaire 2, Aréwa dans les communes de Madaoua, Azarori, Galma Koudawatche, région de Tahoua ;
- **Lot 5** : Travaux de construction de 34 salles de classe et ouvrages connexes à Doguéraoua Quartier, Tamodaroua, Guidan Guirido, Tchouroutt, Lawèye Kaoura Alassane dans les communes de Doguéraoua et Malbaza, région de Tahoua ;
- **Lot 6** : Travaux de construction de 36 salles de classe et ouvrages connexes à Karni, Guidan Ider Centre 2, Tajaé latti, Allela Centre, Médersa Azna dans les communes de Malbaza et Allela, région de Tahoua ;
- **Lot 7** : Travaux de construction de 32 salles de classe et ouvrages connexes à Mountchéré, Sabon Gari, Tchinkaki, Afalla 2, Taguèye dans les communes de Kalfou et Afala, région de Tahoua ;
- **Lot 8** : Travaux de construction de 38 salles de classe et ouvrages connexes à KollomaTsagana, Kourfeywa 4, Wadata 1, Koufan Tahoua 6 ; 9 et 10 dans les communes 1 et 2 de la ville de Tahoua, région de Tahoua ;

La procédure du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOON) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » (FPI) » de la Banque mondiale, adopté en Juillet 2016, révisé en

Novembre 2017, en Août 2018, en Novembre 2020, en Septembre 2023 et en Février 2025 (disponibles sur www.worldbank.org), et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'UCP NIGER-LIRE, ou consulter le dossier d'Appel d'offres durant les heures de bureau, **du lundi au jeudi entre 09h 00 à 17h00 et le vendredi de 9h 00 à 12h 30 (heure locale)** l'adresse mentionnée ci-après :

Coordonnateur du Projet NIGER-LIRE : **Dr AOULA YAHAYA**

Téléphone : **00 227 20 37 11 09**

Coordonnées du bureau : Rue KK6, face espace forestier, Quartier Koira Kano, Niamey-Niger.

Adresse électronique : ucp@nigerlire.edu.ne avec copie à ayahaya@nigerlire.edu.ne et asani@nigerlire.edu.ne

L'appel d'offres s'adresse à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.

Les soumissionnaires intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de **trois cent mille (300 000) francs CFA**. La méthode de paiement sera par virement bancaire au **compte N° 04023860021 ouvert à la Banque BOA** au nom du PROJET LEARNING IMPROVMENT FOR RESULTS IN EDUCATION, PROJET BANQUE MONDIALE S/C MINISTÈRE DU PLAN.

Les offres devront être soumises à l'adresse suivante au secrétariat de l'UCP LIRE de NIAMEY **au plus tard le 03 Septembre 2026 à 10h 00mn heure locale**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente au PROJET NIGER-LIRE **le même jour à 10 H 30 minutes (Heure locale)**. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge du demandeur et la personne responsable du marché ne peut être responsable de la non réception du dossier transmis par le candidat.

Les offres seront présentées en un (1) original et deux (02) copies accompagnées d'une version électronique respectant le format et le contenu remis à l'achat du dossier d'appel d'offres pour les Devis Quantitatif et Estimatif et bordereau des prix unitaires, conformément aux Instructions aux Candidats et doivent comprendre une caution de soumission **de 15 000 000 Francs CFA pour chaque lot**.

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant **une période de cent vingt (120) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

NB : Par décision motivée, l'administration se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Le Chargé de l'Unité de Coordination des Programmes Education-Coordonnateur National du Projet NIGER-LIRE

AOULA YAHAYA

Bois « Mahamadou Ibrahim Gourama » de Tsernaoua/Tahoua

Un projet de restauration forestière inscrit dans la durée

Le site de reboisement de l'édition 2025 dénommé « Bois des Héros 2025 – Mahamadou Ibrahim Gourama », situé à quelques centaines de mètres du premier site à Tsernaoua, dans la Préfecture de Konni, constitue un modèle de réussite en matière de restauration forestière.

D'une superficie de cinquante (50) hectares, le site « Mahamadou Ibrahim Gourama » a bénéficié de la mise en terre de 15 650 plants. Les constats effectués sur le terrain révèlent un taux de réussite remarquable, fruit des efforts conjugués des services techniques, des autorités locales et des communautés riveraines. Cette performance est rendue possible grâce à un dispositif efficace de protection et de suivi comprenant un

système de gardiennage permanent, la disponibilité d'un forage pour l'arrosage et l'entretien des plants ainsi qu'un suivi rapproché assuré par le Chef du Service Communal de l'Environnement de Tsernaoua, la Direction Départementale de l'Environnement et les autorités préfectorales de Konni. Selon le directeur départemental de l'Environnement et de la lutte contre la désertification du département de Konni, Commandant Efaré Abdou, le site « Mahamadou



Une vue du site

Ibrahim Gourama » présente un taux de survie des plants de 89,03% avec une quantité de biomasse des herbacées de 348 Kg/ha. Pour lui, la principale difficulté du site est la non prise en charge des bénévoles

chargés de l'arrosage ainsi que l'entretien des tricycles. « Nous avons soumis la doléance à nos supérieurs hiérarchiques afin de mobiliser les partenaires qui vont nous appuyer à prendre en charge cela. Quant aux

populations riveraines, elles se sont appropriées l'activité car un COGES est mis en place pour s'occuper de la gestion des ressources des sites comme la paille qui est moissonnée et vendue à la fin de la saison », a-t-il souligné, précisant que les semences seront aussi collectées et revendues.

Le gardien a été recruté par la Mairie dans la communauté, a-t-il fait remarquer, adressant pour cette raison ses remerciements à l'administrateur délégué de la commune rurale de Tsernaoua, l'Officier de Police Souleymane Arzika.

Tsahirou Abdoua
ONEP Tahoua

Entretien et préservation d'arbres

Le préfet de Tillabéri appelle à inscrire le suivi des plants dans les habitudes citoyennes

À l'approche de la Journée Nationale de l'Arbre du 3 août, le préfet du département de Tillabéri, M. Saley Sani Beidou, a lancé un appel à une mobilisation en faveur de la protection de l'environnement. Pour lui, l'enjeu majeur de cette campagne ne réside pas uniquement dans la mise en terre des plants, mais surtout dans leur entretien et leur préservation afin qu'ils puissent contribuer pleinement à la restauration du couvert végétal.

La Journée Nationale de l'Arbre vise à renforcer l'engagement citoyen dans la lutte contre la désertification et la dégradation des ressources naturelles. Elle traduit également la volonté de faire de chaque Nigérien un acteur de la sauvegarde du patrimoine naturel, dans un contexte marqué par les effets du changement climatique et la fragilité des écosystèmes. Pour le préfet du département de Tillabéri, la réussite des opérations de reboisement dépend avant tout du suivi assuré après la plantation. « Un arbre sans suivi, c'est comme un bébé abandonné à lui-même. Sans eau, sans protection et sans attention, il ne peut tout simplement pas survivre », a-t-il expliqué. Il rappelle que les jeunes plants nécessitent un accompagnement régulier dont l'arrosage, la protection contre les animaux en divagation, la lutte contre les feux de

brousse, le désherbage et la surveillance contre les coupes abusives. Toutefois, il insiste sur le fait que la protection des arbres ne peut être une responsabilité exclusive de l'administration ; elle doit impliquer les collectivités territoriales, les autorités coutumières et religieuses, les établissements scolaires, les associations, les organisations de la jeunesse ainsi que les communautés locales. M. Saley Sani Beidou souligne que la préservation des ressources forestières représente un défi national. La forte demande en bois-énergie, les défrichements agricoles, les feux de brousse et certaines pratiques d'exploitation non contrôlées contribuent à la réduction progressive du couvert végétal. Cette situation affecte la fertilité des sols, favorise l'érosion et fragilise les activités agricoles et pastorales. « Lorsque les arbres disparaissent, ce sont

les terres qui s'appauvrissent, les récoltes qui diminuent et les conditions de vie des populations qui deviennent plus difficiles », a-t-il averti.

Dans ce contexte, dit-il, la plantation d'arbres apparaît comme une réponse concrète aux défis environnementaux actuels. Au-delà de leur rôle dans la protection des sols et la préservation de la biodiversité, a-t-il poursuivi, les arbres améliorent le cadre de vie, régulent le climat et renforcent la résilience des communautés. Il appelle ainsi à une évolution des comportements. Pour lui, les campagnes annuelles de plantation doivent s'accompagner d'une véritable culture de protection de l'environnement, où chaque citoyen comprend que la sauvegarde d'un arbre constitue un acte en faveur de l'intérêt général. « Il ne faut plus parler uniquement de plantation d'arbres. Nous devons désormais parler de plantation, de protection et surtout de suivi. C'est seulement à cette condition que les efforts consentis



M. Saley Sani Beidou,
préfet du département de Tillabéri

produiront des résultats durables », insiste-t-il. Evoquant les initiatives déjà menées, il salue les progrès enregistrés grâce à la création de sites de reboisement mieux sécurisés et suivis par les services compétents. Il propose par ailleurs la mise en place d'un mécanisme de reconnaissance des meilleures initiatives de reboisement portées par les communes, villages, établissements scolaires ou organisations communautaires, afin de renforcer l'engagement des acteurs et susciter une saine émulation.

Enfin, le préfet de Tillabéri met l'accent sur l'importance de l'éducation environnementale, notamment auprès des jeunes. À travers les écoles, les associations et les structures communautaires, il estime qu'il est possible de transmettre aux nouvelles générations les valeurs de protection et de respect de la nature. « J'invite les populations à considérer chaque arbre planté comme un patrimoine commun. Car le succès de la Journée Nationale de l'arbre ne se mesurera pas seulement au nombre de plants mis en terre le 3 août, mais à la capacité collective de les protéger pour qu'ils deviennent une véritable richesse écologique pour le Niger. Le véritable succès de cette journée sera de voir, plusieurs années après, des arbres encore debout, témoins de notre engagement pour l'environnement et pour l'avenir de notre pays », a-t-il conclu.

Adamou I. Nazirou
ONEP Tillabéri

Tillabéri

Un an après sa plantation, le bois « Oumarou Karma » s'épanouit en dépit des défis

Dans la région de Tillabéri, les effets conjugués du changement climatique, de la pression démographique, de la coupe abusive du bois et du surpâturage contribuent fortement à la dégradation progressive des terres et à la raréfaction du couvert végétal. Dans ce contexte d'urgence climatique, le bois qui porte le nom du héros Oumarou Karma constitue une contribution dans les efforts pour inverser la tendance. Un an après son lancement, ce site de 40 hectares ayant bénéficié de travaux de captage des eaux de ruissellement affiche des résultats encourageants, même si plusieurs défis restent à relever pour garantir sa pérennité.

Le bois « Oumarou Karma », dès son aménagement, a bénéficié de travaux visant à capter les eaux de ruissellement. Ces ouvrages de conservation des eaux

Kalla, ce taux est largement satisfaisant au regard des contraintes auxquelles le site a été confronté au cours de sa première année d'existence. Les observations effectuées sur le



Le site du bois «Oumarou Karma», un an après les travaux de restauration des terres



Colonel Badoua Kalla, directeur régional de l'Environnement et de la lutte contre la désertification de Tillabéri

et des sols permettent de limiter l'érosion, de retenir l'humidité et de créer les conditions favorables au développement des espèces forestières plantées. Selon le directeur régional de l'Environnement et de la lutte contre la désertification de Tillabéri, le Colonel Badoua Kalla, 12 520 plants ont été mis en terre lors de la campagne 2025, avec une priorité accordée au baobab, choisi arbre de l'année. Ce choix, dit-il, répond à la volonté des autorités de promouvoir une espèce emblématique, reconnue tant pour sa résistance aux aléas climatiques que pour ses multiples usages alimentaires, médicinaux et économiques. Les évaluations réalisées par les services techniques montrent que près de 70 % des plants ont survécu. Pour le Colonel Badoua

terrain indiquent également que la végétation installée a déjà permis une production de biomasse estimée à plus de 300 tonnes, un indicateur qui traduit une amélioration progressive de la couverture végétale et de la fertilité des sols. Au-delà des chiffres, le Colonel Kalla estime que ces premiers résultats démontrent la pertinence des investissements consentis dans la restauration des terres dégradées. « En favorisant le retour de la végétation, le bois régional contribue progressivement à réduire les effets de l'érosion, à améliorer l'infiltration des eaux de pluie et à créer un environnement plus favorable au maintien de la biodiversité »,

a-t-il expliqué. Toutefois, ces acquis demeurent fragiles. Le bois « Oumarou Karma » ne dispose toujours pas d'une clôture de protection, ni d'un réseau d'adduction d'eau facilitant l'arrosage des jeunes plants pendant les périodes de forte chaleur. Le site ne dispose pas non plus d'un gardien permanent chargé d'assurer sa surveillance quotidienne. Malgré ces insuffisances, le projet a pu être préservé grâce à l'implication des populations de la commune rurale de Karma. « Dès les premières opérations de plantation, les communautés riveraines se sont mobilisées pour assurer la

surveillance volontaire du site. Cette appropriation communautaire a permis de limiter les dégradations et de protéger les jeunes plants contre plusieurs menaces », a souligné le directeur régional. Cette participation active des communautés, a-t-il dit, confirme que la réussite des opérations de reboisement dépend aussi bien de l'engagement des populations que des moyens techniques mobilisés.

Consolider les acquis

Conscients des défis qui subsistent, les services régionaux de l'environnement envisagent plusieurs actions pour consolider les acquis. Des opérations de regarnissage seront menées afin de remplacer les plants faillis. Les campagnes de sensibilisation seront également renforcées pour encourager les populations à poursuivre leurs efforts de protection des arbres. Parallèlement, les responsables plaident pour la construction d'une clôture, la mise en place d'un système d'alimentation en eau et le

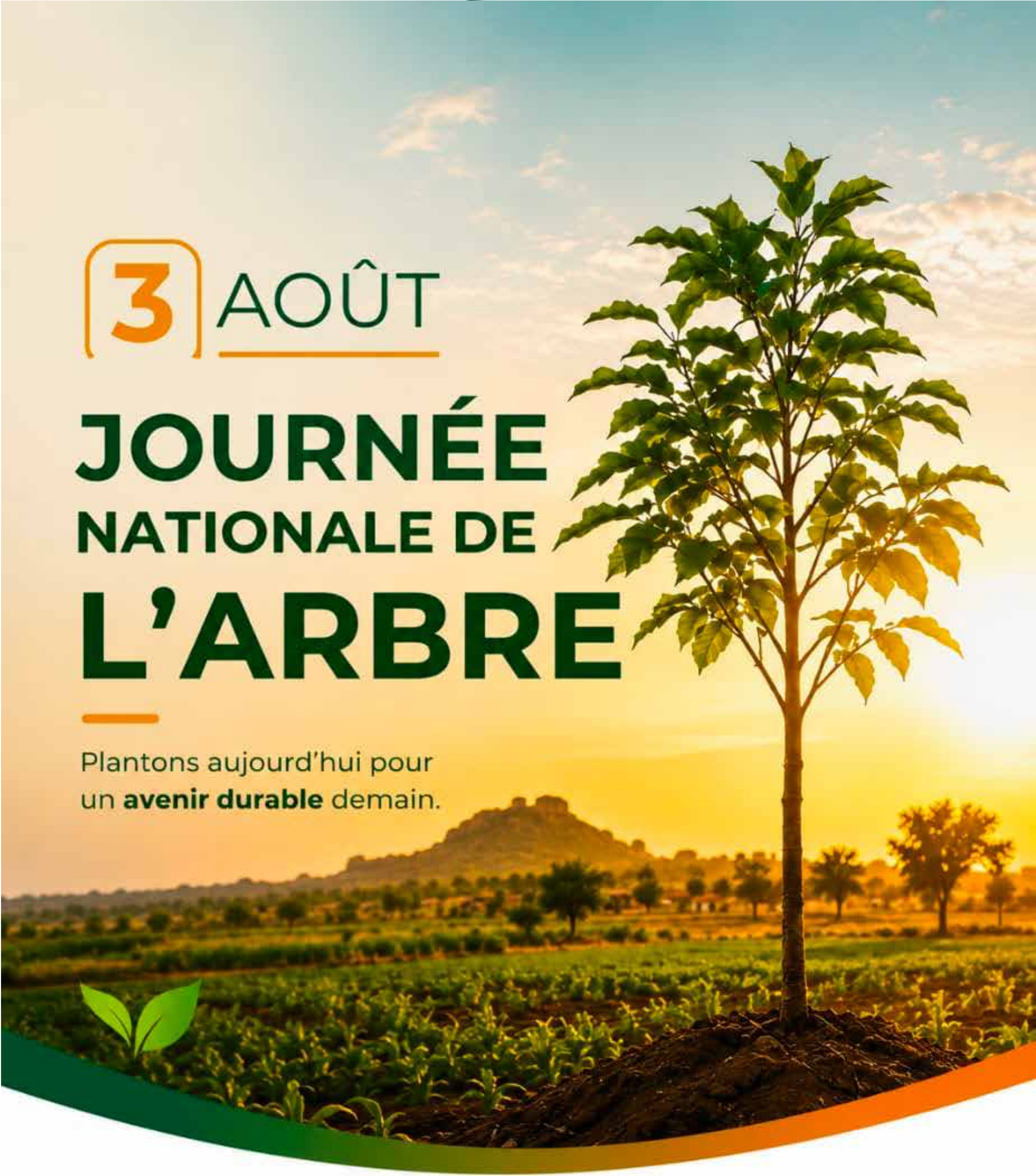
renforcement du dispositif de gardiennage afin de sécuriser durablement le site. Le Colonel Badoua Kalla a également indiqué que la célébration de la Journée nationale de plantation d'arbres ne doit pas être perçue comme une simple cérémonie annuelle, mais comme un moment de mobilisation en faveur d'un engagement durable. « Notre objectif est d'amener chaque citoyen à participer activement au reboisement, non seulement le 3 août, mais également tout au long de l'année dans les concessions, les écoles, les villages et les espaces communautaires », a-t-il expliqué.

À l'approche de la célébration de l'édition 2026 dans le département de Gothèye, le bilan enregistré au bois « Oumarou Karma » apparaît ainsi porteur d'espoir. Malgré les contraintes, les résultats obtenus montrent qu'avec une bonne implication des communautés, un suivi technique régulier et des investissements ciblés, les initiatives de restauration des terres peuvent produire des effets plus concrets et contribuer durablement à la lutte contre la désertification dans la région de Tillabéri.

Adamou I. Nazirou
ONEP Tillabéri



Les ouvrages de récupération des eaux favorisent la régénération du couvert végétal sur le site



3 AOÛT

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE

Plantons aujourd'hui pour
un **avenir durable** demain.



BANQUE AGRICOLE DU NIGER

BANQUE AGRICOLE DU NIGER*Nous oeuvrons pour votre autonomie !*www.bagri.ne

Le site du héros Aboulhassane Boubacar dans le département de Boboye

Un modèle écologique

Situé à 32 km de Birni N'Gaouré, chef-lieu du département de Boboye, le site Aboulhassane Boubacar était autrefois menacé par l'abandon et la dégradation, faisant craindre aux populations la disparition d'un espace vital pour l'équilibre écologique et la biodiversité. Aujourd'hui, grâce aux efforts conjoints du Service départemental de l'Environnement, à l'engagement communautaire et au soutien du projet PRECIS, ce site de 50 hectares retrouve progressivement ses fonctions écologiques et sociales.

La densité végétale est désormais estimée à 304 plants par hectare, soit un taux de couverture de 97,24 %. Les plants présentent une vitalité remarquable : pousses apicales de 15 cm, feuillage vert profond et système racinaire bien développé, signe d'une parfaite acclimatation sur le site restauré.

Sur le site, la croissance et la régénération des plants sont visibles. En effet, en moins d'un an, les jeunes plants ont montré une croissance équilibrée : +45 cm de hauteur, 2,5 cm de diamètre et un enracinement atteignant 80 cm. Outre les plants introduits, une régénération naturelle est observée, renforçant la dynamique écologique. Le taux de réussite des plantations est évalué à 91,37 %, un résultat qui témoigne de la pertinence des techniques utilisées et de l'implication des communautés. Malgré ces avancées, plusieurs contraintes freinent la réussite du projet. L'absence d'arrosage régulier, l'insuffisance d'entretien et une surveillance encore inefficace constituent des obstacles majeurs. Les aléas climatiques aggravent la situation. L'arrêt précoce des pluies en septembre, combiné à des températures élevées, fragilise les jeunes plants dont le système racinaire n'a pas eu le temps de se développer pleinement.

A cela s'ajoutent les pressions humaines : pâturage intensif, prélèvement de bois de chauffe et menaces liées à l'urbanisation. Ces pratiques mettent en péril les efforts de restauration et exigent des mesures correctives urgentes.

Mesures correctives et rôle du projet PRECIS

Sous l'impulsion du lieutenant-colonel Youssou Moussa, directeur départemental de l'Environnement de Boboye, plusieurs

solutions techniques et organisationnelles sont proposées : Clôture du site pour limiter les intrusions animales et humaines ; l'installation de forages afin d'assurer un arrosage régulier et durable ; recrutement d'un gardien permanent, pris en charge par le comité villageois de gestion. Le projet PRECIS a joué un rôle déterminant ; il a imensément investi dans la réalisation des ouvrages, l'ensemencement et la plantation du site, tout en assurant le recrutement et la prise en charge du gardien. Cet appui a permis de renforcer la surveillance et de garantir la pérennité des efforts de restauration.

Appui institutionnel et innovations locales

Le directeur départemental insiste sur la nécessité d'un appui institutionnel accru : dotation d'une moto pour le suivi régulier, achat de semences herbacées par les partenaires auprès du comité de gestion afin de renforcer leur capacité. Par ailleurs, des initiatives locales innovantes émergent, telles que la transformation en compost du Sida cordifolia arraché du site, qui contribue à améliorer la fertilité des sols et à réduire la concurrence végétale. Par ailleurs, la participation communautaire et la sensibilisation constituent la voie sûre pour la réussite du projet. Cette dernière repose sur une forte participation communautaire. Les populations riveraines ont mis à disposition un terrain communautaire, participé à la confection des ouvrages et à la plantation. Un comité de gestion inclusif, composé de femmes, jeunes et représentants des différentes couches socio-professionnelles, a été mis en place pour assurer le suivi. Des assemblées villageoises ont permis de sensibiliser et de former les membres du



Une vue du site "Aboulhassane Boubacar"

comité qui ont même bénéficié d'un voyage d'étude pour s'inspirer des bonnes pratiques d'ailleurs. Cette démarche renforce l'appropriation du projet par les communautés et garantit sa pérennité.

Premiers impacts socio-économiques

Bien que les plantations soient récentes, les bénéfices commencent déjà à se manifester. La biodiversité végétale s'enrichit grâce aux semences herbacées introduites, tandis

que la petite faune retrouve progressivement son habitat naturel. A moyen terme, les populations pourront tirer profit de la vente de semences herbacées, du bois de chauffe, des fruits, de l'ombrage et de la régulation climatique locale. Le site de la Journée Nationale de l'Arbre édition 2025 du Héros Aboulhassane Boubacar devient ainsi un symbole d'espoir et un modèle de restauration écologique, démontrant que la mobilisation communautaire, l'appui institutionnel et le soutien des projets comme PRECIS peuvent transformer un espace menacé en un patrimoine écologique durable.

Abdoul Moumouni
Mahamane
ONEP Dosso

Attaque Terroriste à N'Guigmi (Diffa)

Le gouverneur Bagadoma assiste à la levée de corps des militaires tombés et transmet la compassion de l'Etat aux familles des victimes

Une attaque terroriste a visé, dans la journée du vendredi 31 Juillet 2026, une position des Forces de Défense et de Sécurité dans la ville de N'Guigmi. Aussitôt informé de cette attaque qui a fait des victimes au sein de nos FDS, le gouverneur à la tête d'une importante délégation a effectué le déplacement sur N'Guigmi.



Le Général Bagadoma présente les condoléances de la Nation aux familles des FDS disparues

Dès son arrivée, le Général de division Mahamadou Ibrahim Bagadoma a rendu un dernier hommage aux vaillants combattants tombés les armes à la main en mission de sécurisation de notre territoire.

La présence du gouverneur de la Région à N'Guigmi fait suite aux instructions du Président de la République,

Chef de l'Etat, Chef Supreme des Armées, le Général d'Armée Abdourahamane Tiani. Ces instructions visent à témoigner la Solidarité et la compassion de la Nation envers les disparus tout en apportant le soutien moral de l'Etat aux Forces de Défense et de Sécurité engagées sur le théâtre des opérations. Au cours de cette cérémonie

empreinte d'émotion et de recueillement, les corps des militaires tombés ont été inhumés conformément aux principes de la religion. Une fatia a été dite pour le repos éternel de ces martyrs, tombés sur le champ d'honneur.

Mato Adamou
ONEP Diffa

40 ANS **POUR L'AFRIQUE TOUJOURS**
Ecobank
La Banque Africaine

HOMMAGE SOLENNEL À NOS MARTYRS DE LA COLONISATION ET BONNE FÊTE DE LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION



Education environnementale

Quand les Eco-Héros inspirent un futur prometteur pour l'arbre et l'environnement au Niger

En ces temps de crises climatiques successives causées par le réchauffement climatique, les Eco-Héros, ces enfants et adolescents réunis dans un cadre d'apprentissage, de réflexion et de pratique, constituent aujourd'hui un levier essentiel du volontariat pour un Niger vert. Ce programme, porté par l'Initiative pour l'Arbre et dont feu Abdoul Razak Tarno, reconnu comme le Grand Ami de l'Arbre de son vivant, faisait de sa pérennisation une de ses priorités, révèle aujourd'hui des pépites engagées quotidiennement dans la préservation des sols et de l'environnement. Ces enfants et adolescents multiplient les pépinières et les plantations et, par leurs gestes éco-responsables de tous les jours, transmettent leur amour de la nature à leur entourage.

Ce vendredi 31 juillet en fin d'après-midi, des Eco-Héros, accompagnés de leurs encadreurs, nous accueillent dans l'Oasis feu Abdoul Razak Tarno, implantée au sein de l'école Couronne Nord 1 de Niamey. En un an seulement, ce terrain nu de 600 m² situé à l'entrée de l'école est devenu un espace agréable à regarder, dans lequel s'épanouissent, entre autres, des arbres fruitiers, des pieds de

l'Université Boubakar Bâ de Tillabéri et président de l'Initiative pour l'Arbre. Samir Abdoul Karim Oumarou, treize ans, une branche de manguier en main destinée à l'hydro-bouture, indique avoir appris à planter, à entretenir les arbres et à mettre en place des pépinières. « J'ai appris aussi beaucoup de choses sur le climat et j'ai participé à un panel sur le climat », confie-t-il. Il a saisi l'occasion pour expliquer sa technique infail-

fut l'un des premiers mentors des enfants et les a formés sur les pépinières, mais aussi sur le recyclage des plastiques en particulier.

L'éducation environnementale : une nécessité pour remonter la pente

Au siège de l'Initiative pour l'Arbre, les enfants sont accueillis pendant les vacances pour suivre des cours sur le climat et sur l'environnement. Ils deviennent ainsi des Eco-Héros et pour qu'ils poursuivent pendant plusieurs années leur formation pratique aux côtés de leurs aînés. Ce programme de mentorat forme les enfants aux enjeux climatiques, à la plantation d'arbres et à la protection de l'environnement. Pour la troisième cohorte du programme, les participants vont apprendre les bases du changement climatique et de l'atmosphère, pratiquer la gestion de pépinières et le compostage, fabriquer des foyers améliorés et développer la prise de parole en public pour mener de futurs plaidoyers.

Le programme de mentorat des enfants Eco-Héros vise à préparer les enfants aux défis climatiques qui seront les leurs, indique Dr Seyni Bodo Bachirou. « Dans un premier temps, il était question de se concentrer sur les enfants de 5 jusqu'à 15 ans, parce qu'on part du principe qu'aujourd'hui,



Feu Tarno (à gauche) lors d'une séance de plantations d'arbres

on parle du schéma climatique et de la dégradation de l'environnement ... On essaie de rectifier le tir parce que pour changer une communauté, surtout dans le développement durable, il faudrait s'intéresser principalement à investir dans la jeunesse », soutient-il, soulignant au passage la nécessité pour le pays de disposer « de citoyens modèles, des écociens qui seront en mesure de défendre l'environnement du Niger partout où le besoin y est ».

La troisième cohorte des enfants Eco-Héros se déroule simultanément dans les huit régions du Niger. « Aujourd'hui, on est autour de 400 enfants qui sont formés, 400 ambassadeurs climat qui sont en train de faire le bonheur à tout le monde dans leur environnement, dans leurs écoles, dans leurs familles, où ils essaient d'impacter positivement sur les questions environnementales », se réjouit Dr Seyni Bodo Bachirou, fier du chemin tracé par ce programme bénévole de l'Initiative pour l'Arbre.

Travailler à pérenniser les acquis

L'adoption du bénévolat pour la mise en œuvre du Programme Eco-Héros facilite grandement

sa mise à l'échelle et sa popularité au niveau des enfants et leurs parents. « Nous n'avons pas de difficultés parce que ça part du volontariat, ça part de la motivation des membres de l'Initiative à former les jeunes autour d'eux. Alors, on a commencé avec ce qu'on peut faire de nous-mêmes », affirme Dr Seyni Bodo Bachirou.

Il souhaite par contre l'accompagnement des inspections de l'éducation pour pérenniser le programme. « Il faudrait qu'on travaille main dans la main pour que nous puissions aider, par exemple, l'action gouvernementale, notamment dans le domaine de l'éducation environnementale, à faire en sorte que ces enfants-là puissent renouer avec le système classique que nous connaissons à l'époque. Parce que l'éducation environnementale existait à l'époque, c'est maintenant que ça a disparu », dit-il.

Au-delà des grandes vacances scolaires, le mentorat des enfants se poursuit aussi pendant l'année académique. « Nous mettons en place des jardins scolaires agroécologiques où les enfants sont des ambassadeurs, où on a un ministre de l'environnement, un ministre de l'éducation environnementale et un ministre de l'agriculture qui sont des relais pour nous au sein des écoles pour transmettre le bon message de la protection et de la préservation de l'environnement », relève Dr Seyni Bodo Bachirou. Il invite les parents à adhérer à l'initiative et à faire adhérer leurs enfants afin de rejoindre le rang de l'initiative de plus de 5 300 bénévoles répartis sur

Abdoul Razak Ado/ONEP



Une vue d'ensemble des jeunes Eco-Héros en formation dans une salle au siège de l'Initiative pour l'Arbre

baobab, de moringa et de henné ainsi que des plants d'arachide plantés en ce début de saison pluvieuse. Il est également pratiqué sur ce site du maraîchage avec, selon les saisons, une variété de produits mise en terre.

Le microclimat créé par l'oasis fait chuter la température de manière substantielle autour et au sein de cet espace grillagé placé sous la surveillance constante du gardien de l'école, M. Abdoul Moumouni Yaou. A chaque fois qu'un sachet plastique vole pour atterrir dans ce petit paradis, une main d'enfant le saisit immédiatement et le place dans une poubelle sécurisée. « C'est un geste éco-responsable qu'on apprend aux Eco-Héros. C'est devenu maintenant un geste automatique chez eux », explique Dr Seyni Bodo Bachirou, enseignant-chercheur à

en hydro-bouture. Tout réside, selon lui, dans l'utilisation de l'eau de forage et le choix de la branche qu'il dit être saine et vigoureuse. Le jeune garçon, comme ses amis Eco-Héros, continue de sensibiliser ses pairs et sa famille sur l'importance de planter et d'entretenir des arbres dans les concessions et le long des murs de clôture.

Dr Seyni Bodo Bachirou souligne que l'oasis urbaine feu Tarno est pour lui un miracle, tant sa croissance s'est naturellement accélérée et sa production importante. L'oasis, souligne-t-il, a été mise en place pour honorer la mémoire de ce passionné de l'arbre, de son vivant président de l'Initiative pour l'Arbre de Tillabéri. « C'est aussi pour que tout le bienfait qui découle de cet espace lui soit rétribué auprès d'Allah », poursuit-il. Feu Tarno



Samir, jeune écho-héros

Souleymane Yahaya

PRESTATIONS FAMILIALES

CNSS
CAISSE NATIONALE DE
SÉCURITÉ SOCIALE



NOTRE PRIORITÉ,
VOTRE BIEN-ÊTRE
SOCIAL



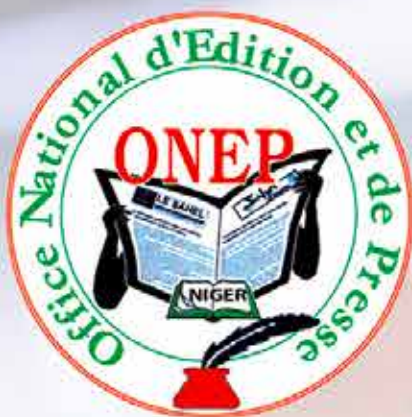
Journée des Martyrs de la colonisation et de la lutte contre la désertification.



SONIBANK SA    

www.sonibank.com

L'alliée de votre réussite



OFFRE SPÉCIALE

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL NUMÉRIQUE

LE SAHEL - SAHEL DIMANCHE - SAHEL MAG



PROFITEZ DE

-50%

SUR VOTRE ABONNEMENT NUMÉRIQUE !

ABONNEMENT AU JOURNAL
EST AUSSI DISPONIBLE DANS
TOUS LES **GUICHETS AMANA**



3 MOIS

~~20 000 FCFA~~**10 000 FCFA**

6 MOIS

~~40 000 FCFA~~**20 000 FCFA**

12 MOIS

~~80 000 FCFA~~**40 000 FCFA**

*OFFRE VALABLE

DU 04 AU 31 AOÛT 2026

Contacts

+227 20732243 - 96895087

commercial.onep@gmail.com

www.lesahel.org

Le Sahel  SAHEL MAG